



Rapport annuel 2023

Sur le prix et la qualité du service
de prévention et de gestion des déchets



PETITS GESTES,
GRAND DÉFI

SOMMAIRE

1	FICHE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE	5 > 7
2	ORGANISATION DU SERVICE	9 > 13
3	LES FAITS MARQUANTS 2023	15 > 42
4	INDICATEURS TECHNIQUES	43 > 54
5	INDICATEURS FINANCIERS	55 > 68
6	BILAN	69 > 72
	GLOSSAIRE	73
	NOTES	74

CHANGEMENT DE RÉFÉRENCE POUR LE CALCUL DE LA POPULATION

Jusqu'au 31/12/2023

- Population calculée sur la base des données INSEE majorées annuellement de 1,9 %
- Population 2023 : **45 542 habitants**

À compter du 01/01/2018

- Population fournie par SINOE*, recalculée annuellement
- Population 2022 : **44 751 habitants**

*SINOE = Outil d'analyse destiné aux collectivités, afin de les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et améliorer leur service.

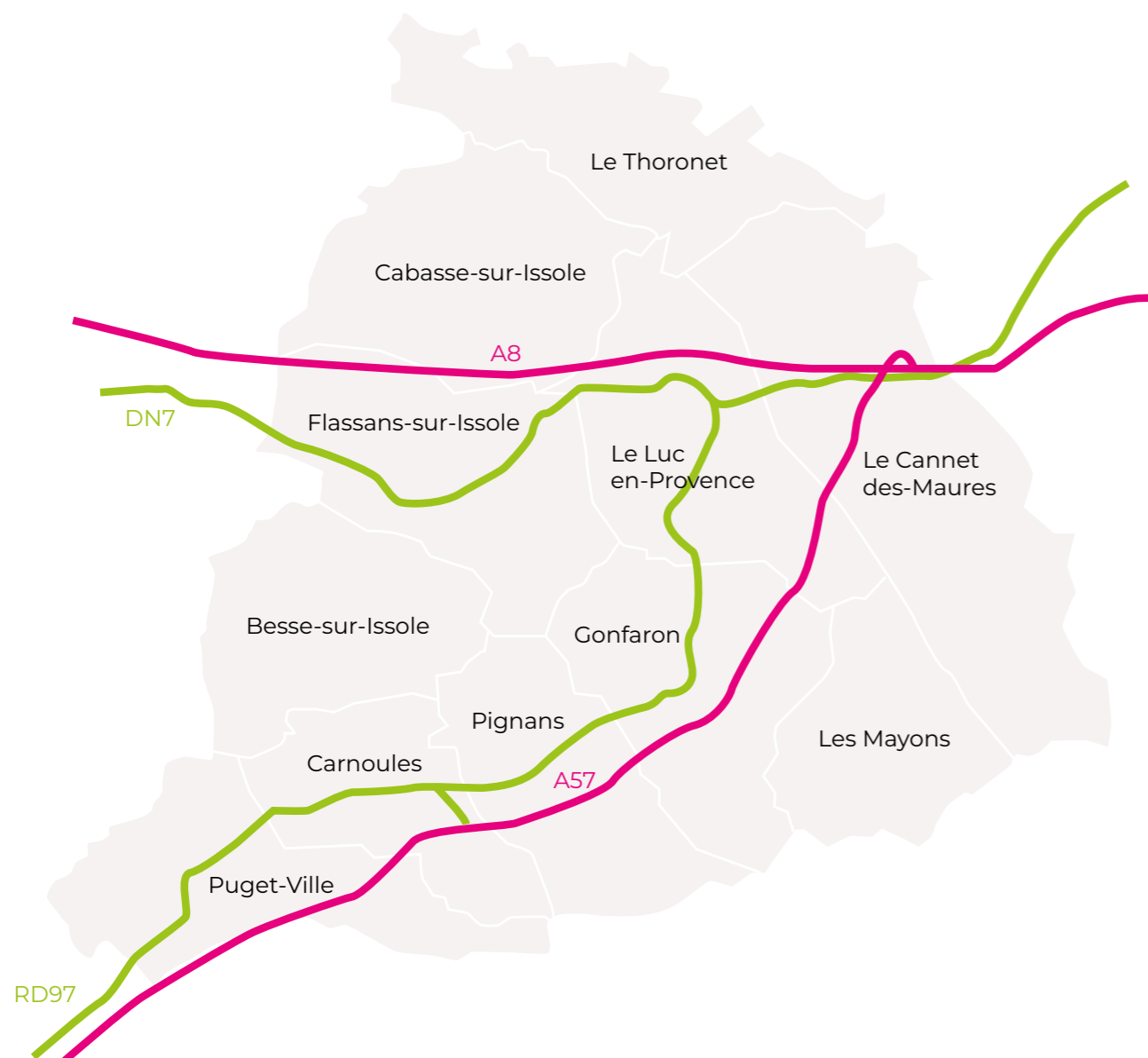
1

Fiche d'identité DU TERRITOIRE CŒUR DU VAR



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR REGROUPE 11 COMMUNES DU CENTRE VAR

- | | | | |
|----------------------|---------------------|--------------------|-------------|
| Besse-sur-Issole | Carnoules | Le Luc-en-Provence | Puget-Ville |
| Cabasse-sur-Issole | Flassans-sur-Issole | Les Mayons | Le Thoronet |
| Le Cannet-des-Maures | Gonfaron | Pignans | |



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR A ÉTÉ CRÉÉE EN JANVIER 2002



Depuis le 1^{er} janvier 2004, elle exerce la **compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** pour le compte de l'ensemble de ses communes membres.

Elle gère la collecte en régie depuis le 1^{er} janvier 2011, pour 10 de ses communes, étendue à l'ensemble du territoire de Cœur du Var au 1^{er} janvier 2014.

Au 1^{er} janvier 2017, la **compétence traitement des ordures ménagères résiduelles** a été déléguée au SIVED-NG.



Centre d'enfouissement des déchets de Pierrefeuf

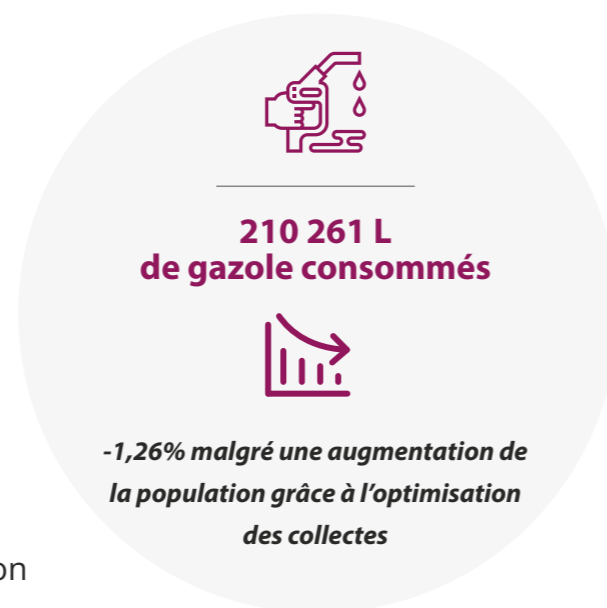
PETITS GESTES, GRAND DÉFI

2

Organisation DU SERVICE

2.1 LES VÉHICULES

- ✓ **10 bennes** à ordures ménagères (+3,5 T)
- ✓ **9 mini-bennes**
- ✓ **2 camions bennes avec grue** et **2 camions ampirole** pour la collecte des colonnes enterrées
- ✓ **1 camion grue**
- ✓ **4 camions Maxity** avec hayon pour la collecte des encombrants
- ✓ **9 véhicules légers** pour les chefs d'équipes, responsable d'exploitation, agents de prévention



2.2 ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET PHYSIQUE

L'accueil s'effectue :

du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
le vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

au siège de la Communauté de Communes
Cœur du Var (Le Luc-en-Provence) depuis le
1^{er} juillet 2024.

Le service d'accueil, implanté à Gonfaron depuis 2012, a déménagé dans le courant de l'été 2024

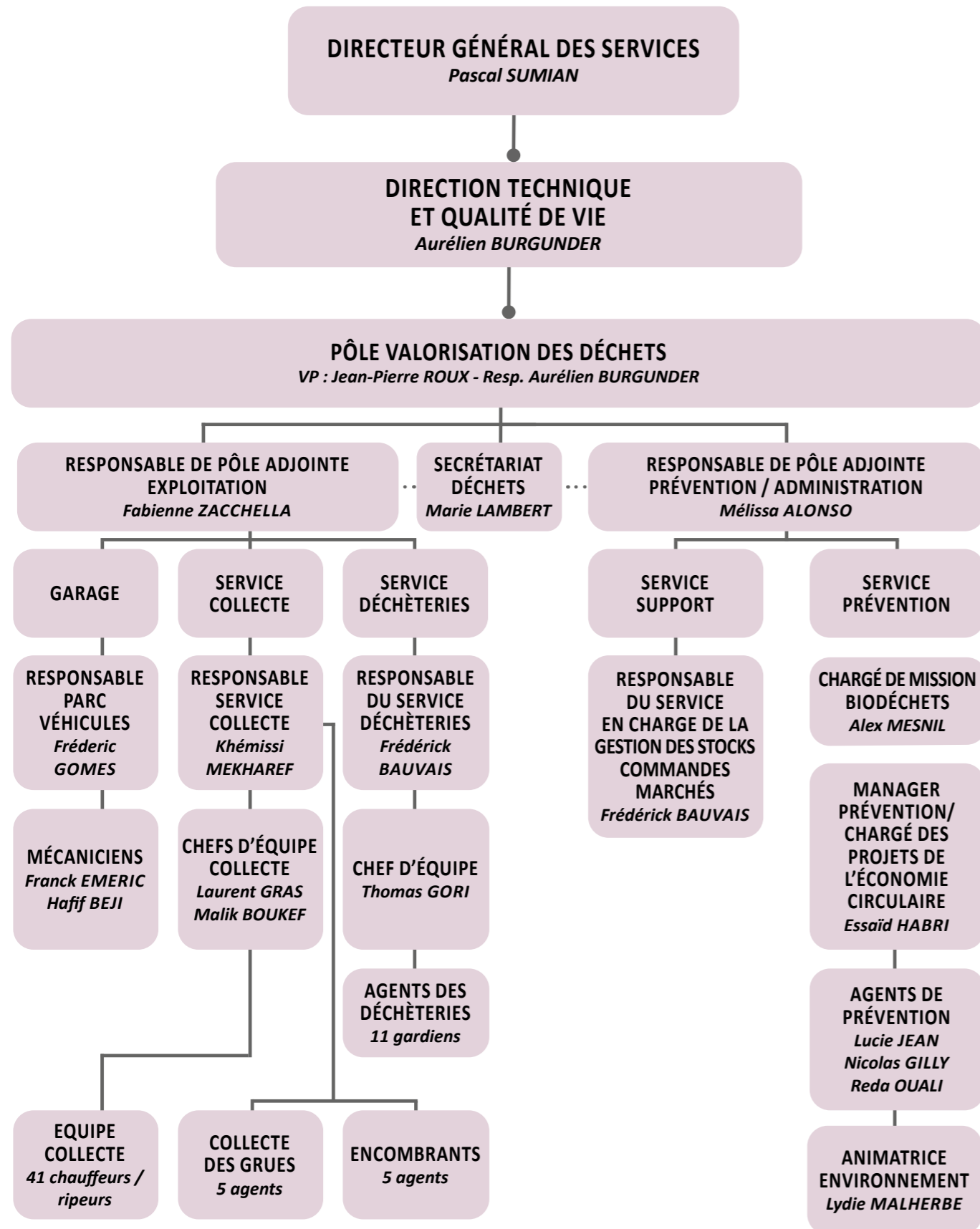


2.3 MOYENS MATÉRIELS

- 1 centre administratif
- 1 centre technique
- 4 déchèteries intercommunales
- 1 aire de lavage

2.4 ORGANIGRAMME

au 01/01/2024



2.5 BILAN FORMATION

Axes de formation	Objets	Nombre de jours
Professionnalisation du métier	Hygiène, sécurité et prévention des risques en propreté publique	59
	Maîtriser la matrice des coûts et la méthode comptacoût	
	Les régies d'avances et de recettes	
Formations obligatoires d'intégration	Catégorie A	
	Catégorie C	

+ 35% jours de formation entre 2022 et 2023.

2.6 BILAN ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES

Types d'arrêts	Nombre de jours							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Accidents du travail	978	417	890	821	128	647	1099	852
Maladie	2161	1476	1293	1708	2202	2175	2317	2043
TOTAL	3139	1893	2183	2529	2330	2822	3416	2895

- 22% du nombre de jours d'arrêt liés à des accidents de service

- 12% des arrêts ordinaires entre 2022 et 2023

PETITS GESTES, GRAND DÉFI



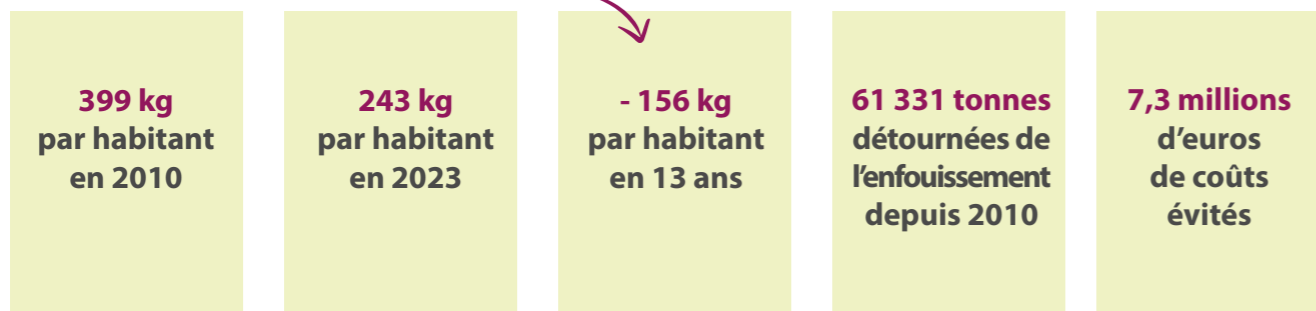
3

Les faits MARQUANTS 2023



3.1 LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Des résultats très encourageants !



3.2 UN TERRITOIRE ENGAGÉ

■ Le projet "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage" c'est :

- ✓ Une contractualisation de 3 ans avec l'ADEME (2015 – 2018)
- ✓ Un programme de 28 actions: « marché zéro déchet », commerce engagé, défi école, foyers témoins, réduction des fréquences...
- ✓ Une mobilisation de nombreux partenaires : écoles, mairies, entreprises, commerçants, chambres consulaires...

■ Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés adopté le 24 octobre 2017

- ✓ Un programme regroupant des actions de sensibilisation, des actions d'éco-exemplarité, des

Une démarche depuis 2010 de prévention et de réduction des déchets

actions emblématiques nationales et révisé en 2023. **Le nouveau plan local de prévention des déchets assimilés a été adopté en décembre 2023 pour une durée de 6 ans.**

■ Un territoire inscrit dans une démarche d'économie circulaire (lauréat de l'appel à projet en 2019)

- ✓ Un programme de 13 actions individuelles + 9 actions collectives (partenariat avec le SIVED-NG et la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez)
- ✓ Un territoire labélisé **Territoire Économie Circulaire** par l'ADEME en 2020 parmi 16 lauréats en France, puis labellisé 2^{ème} étoile en décembre 2022.



3.3 UNE COMMUNICATION RENFORCÉE

GRÂCE À TOUS VOS EFFORTS, LE TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES EST MAINTENUE À 15% EN 2023.

Qu'est-ce que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ?
La TEOM est un impôt additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle sert à financer le service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers et assimilés (compétence exercée par la Communauté de communes), sur le territoire. Le montant payé dépend de la valeur locative du bien, déterminée par les services fiscaux. Néanmoins, ce montant ne reflète pas l'utilisation réelle du service, ni les efforts réalisés par les contribuables pour trier ou diminuer leurs déchets. C'est pourquoi Cœur du Var réfléchit à l'instauration d'une tarification incitative, qui permettra à chaque contribuable de payer le véritable coût du service qu'il utilise.

Comment Cœur du Var réussit à maintenir le coût de la TEOM en 2023 ?
La collecte et le traitement des déchets sont impactés par la hausse générale des prix. D'une part, le coût de l'énergie et du carburant augmente et d'autre part, les normes françaises et européennes se renforcent considérablement. En effet, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) décidée par l'Etat, ne cesse de croître. Pour toute tonne enfouie, cette taxe est passée de **25 € HT** en 2020 à **52 € HT** en 2021, pour atteindre les **65 € HT** en 2025. Néanmoins, Cœur du Var poursuit son engagement pour l'économie circulaire dans une dynamique du 0 déchet. Ainsi, la Communauté de communes a été lauréate de 2 appels à projets: "zéro déchet - zéro gaspillage" en 2015 et "économie circulaire" en 2019, avec l'obtention d'une 2^e étoile en 2022.

Ainsi, toutes les actions engagées par Cœur du Var et tous les efforts effectués par ses habitants ont permis le maintien de la TEOM pour 2023, le meilleur déchet et surtout le moins coûteux étant celui que l'on ne produit pas.

LETRIACOEUR.FR

32

- Un site internet spécifique: www.letriacoeur.fr
- Une page Facebook « Le tri à cœur »
- 4 pages dédiées au Pôle valorisation des déchets dans le journal intercommunal
- La promotion de 20 gestes éco-responsables illustrés sur les véhicules de collecte et sur les sacs de pré-collecte...



RÉSULTATS

Plus de 15 942 vues en 2023 sur le site internet (+14%)

1 456 "j'aime" sur Facebook (+2%)

Des visuels de communication plus attractifs

3.4 LE SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS



Proposer un service d'enlèvement des objets volumineux pour les particuliers.

Comment fonctionne ce service ?

- La collecte se fait uniquement sur **rendez-vous**
- Le nombre d'encombrants déposés est **limité à 5** par rendez-vous
- Seuls les **objets mentionnés** lors de la prise de rendez-vous sont enlevés. Tous les autres déchets sont considérés comme dépôts sauvages et font l'objet d'une amende.

Moyens mobilisés :
4 agents

RÉSULTATS



3 192 rendez-vous en 2023.

Tous les objets sont ensuite valorisés en déchèterie

Possibilité de prendre rendez-vous en ligne sur www.letriacoeur.fr

3.5 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION - ACTIONS GRAND PUBLIC

Mettre en place une animation de sensibilisation du grand public afin de promouvoir un tri de qualité



Moyens mobilisés :

1 chargée de mission
3 agents de prévention

Exemples d'actions grand public :

- stand d'information en déchèterie
- forum des associations
- marché hebdomadaire
- distribution de compost mûr
- visite des centres de tri et d'enfouissement

RÉSULTATS



16 actions grand public en 2023



1164 personnes sensibilisées
(+ 167% par rapport à l'année dernière)



Animations gratuites ayant un fort succès



Volonté politique de poursuivre ce service

3.6 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION : CAMPAGNE DE PORTE-À-PORTE

Message transmis

- Présentation de la Communauté de Communes Cœur du Var
- Sensibilisation au tri des déchets
- Questionnement sur les habitudes pour la valorisation des biodéchets (composteurs, poulaillers...)
- Proposition d'un composteur gratuit/accès au composteur partagé
- Si acceptation, dotation et formation au compostage avec signature de la charte d'engagement
- Présentation des autres services de la collectivité (broyage, collecte des encombrants...)
- Mise à jour de l'équipement si besoin (conteneur de tri trop petit par exemple)

RÉSULTATS


54 actions de porte-à-porte en 2023


2 450 personnes rencontrées et 1684 personnes avisées par boîtes aux lettres (dans le cadre de la crise sanitaire)



3.7 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION : ACTIONS JEUNE PUBLIC

Encourager les écoles au tri des déchets & rendre les enfants acteurs de la préservation de l'environnement



Moyens mobilisés :

- 1 chargée de mission
- 1 animatrice environnement
- 1 infographiste

RÉSULTATS



29 animations attribuées sur les thématiques déchets et eau dans les écoles primaires des communes de Cœur du Var, soit 725 enfants sensibilisés.



Volonté politique de poursuivre ce service

Programme de sensibilisation à l'environnement

Thématiques de sensibilisation abordées durant l'année scolaire	Liste des outils mis à leur disposition
<ul style="list-style-type: none"> - Le nez dans la poubelle : déchets et gestion des déchets sur le territoire + que contiennent nos poubelles + biodéchets - Le parcours des déchets. - Le recyclage et la préservation des ressources naturelles - Le compostage - La prévention des déchets et le gaspillage alimentaire - Ateliers prévention des déchets - La biodiversité : comprendre l'impact de la gestion des déchets - Un continent de déchets : comment préserver la planète - Mes gestes de tous les jours et ses impacts sur la planète - Ateliers tri et prévention pour actions concrètes au sein de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Mallettes pédagogiques - Affiches - Jeux de société - Histoires et contes - Poubelles de tri et jeu du tri - Maquettes - Nombreuses activités et jeux - Kit pour réaliser du papier recyclé / Tamis - Kit pour ateliers prévention (fabrication gel douche...) - Kit pour ateliers anti-gaspillage - Mini composteur - Fiches expérience - Nombreuses vidéos

3.8 LES ACTIONS MENÉES AUPRÈS DES ENFANTS DE 3 À 11 ANS



Renforcement du tri et du compostage dans les écoles

- améliorer le tri des déchets dans les établissements scolaires
- mettre en œuvre des actions durables dans les écoles
- proposer des animations et des sorties gratuites pour les établissements participants

Moyens mobilisés

- 1 chargée de mission
- 1 animatrice environnement
- 1 agent de prévention

3.9 LE DÉFI ÉCOLE

Mettre en œuvre des actions durables dans les écoles



5 éditions 3 thématiques

- le tri sélectif
- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- devenir une école éco-exemplaire

- proposer des animations et sorties gratuites pour les établissements participants
- répondre aux objectifs sur la Loi de Transition énergétique et pour la Croissance Verte pour lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets

Moyens mobilisés :

- 1 chargée de mission
- 4 agents de prévention
- 1 animatrice environnement

RÉSULTATS DEPUIS LE LANCEMENT

7 communes participantes

Cabasse-sur-Issole, Le Cannet-des-Maures, Carnoules, Le Luc-en-Provence, Les Mayons Puget-Ville, Le Thoronet

4 composteurs d'établissement mis en place dans ce cadre

5 tables de tri installées

Des projets qui se sont inscrits dans la vie de l'établissement

Des nouveaux supports de communication créés par les enfants (livrets, visuels des colonnes...)

4 classes, soit 84 enfants participants

Travail engagé sur le gaspillage alimentaire : **-49kg / jour**



9 classes ont visité le centre de tri depuis 2016



Tous les établissements scolaires sont équipés d'un composteur pour valoriser les biodéchets



Toutes les écoles sont équipées en bacs de tri et en affiches avec consignes adaptées



21 écoles sont points relais pour Terracycle, Screlec et bouchons en plastique et/ou liège

3.10 LES ACTIONS EN FAVEUR DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Équiper près de 50% des foyers en composteurs individuels

- diminuer la part des déchets fermentescibles dans les Ordures Ménagères résiduelles
- valoriser l'image de la collectivité en respectant l'environnement

Moyens mobilisés:

- 1 chargée de mission
- 4 agents de prévention

Promotion du compostage

Don de composteurs pour les habitants de Cœur du Var depuis avril 2021, avec une formation et un suivi.

906 composteurs donnés en 2023, soit 5866 depuis 2004

34% des foyers de Cœur du Var équipés.



➢ Poursuite de l'action :

Développer et renforcer la pratique du compostage individuel

- Poursuite du don de composteurs ;
- Reprise de la distribution des composteurs par l'entreprise Kroc'can ;
- Opération coup de poing par ville : Le Thoronet, Carnoules, Flassans-sur-Issole, Besse-sur-Issole.
- Déploiement sur les communes : Les Mayons et Cabasse.



Du personnel expérimenté

Formation de 5 maîtres composteurs au sein du Pôle pour sensibiliser les habitants de Cœur du Var

© Mairie de Pignans



ZOOM SUR LES OPÉRATIONS "COUP DE POING"

Cœur du Var mène depuis 2021 des opérations "coup de poing" sur son territoire

- Présence d'au moins un agent de prévention pendant 3 à 6 mois sur une commune
- Sensibilisation au tri et présentation des services de la collectivité
- Dotation de composteurs (bois ou plastique)

Proposer des solutions de valorisation des biodéchets

- Répondre à la réglementation
- Réduire les Ordures Ménagères sur le territoire en atteignant 190 kg/hab/an en 2025
- 16% de biodéchets étaient présents dans les Ordures Ménagères (chiffres caractérisation 2022)
- 70% de la population équipée d'une solution de valorisation des biodéchets

À ce jour Cœur du Var a sensibilisé 4 communes

Le Thoronet : juillet à octobre 2021

Carnoules : février à juin 2022

Flassans-sur-Issole : juillet à novembre 2022

Besse-sur-Issole : déc. 2022 à septembre 2023

Reprise de la campagne de sensibilisation massive par Kroc'can*

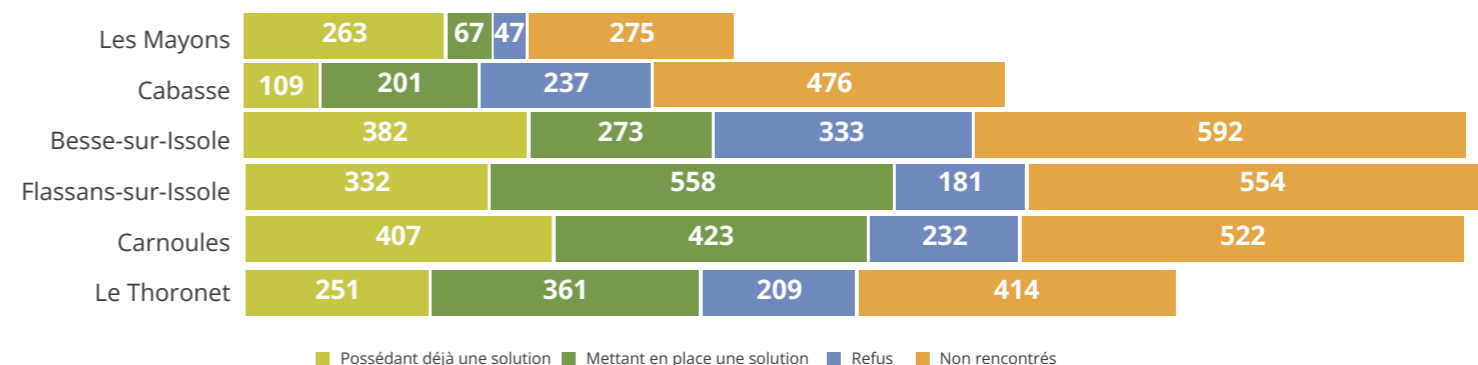
➢ **Cabasse et Les Mayons :** septembre 2023 à janvier 2024

➢ Le reste des communes sur l'année 2024

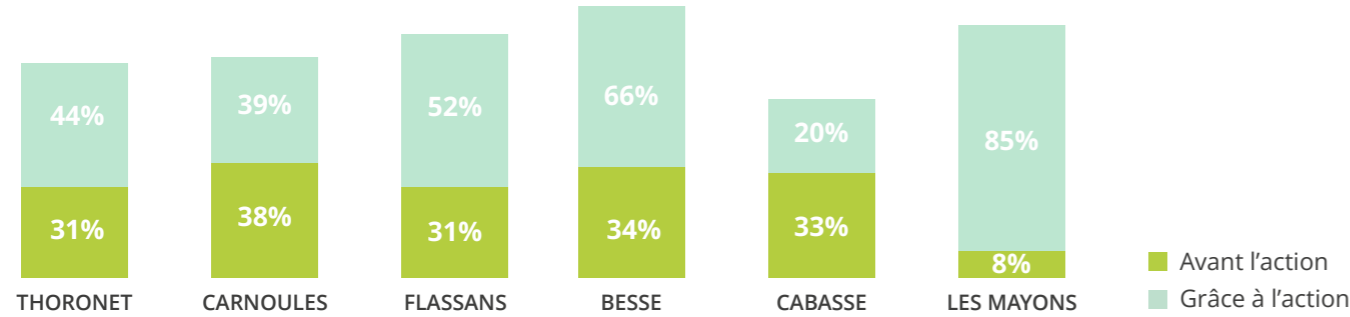
* Entreprise missionnée pour Cœur du var sur le reste des communes depuis septembre 2023

➢ Quelques chiffres :

- 1 578 dons de composteurs
- 3 953 foyers rencontrés et sensibilisés
- Le reste des foyers a été sensibilisé par flyer dans leur boîte aux lettres



TAUX DE FOYERS AYANT UNE SOLUTION



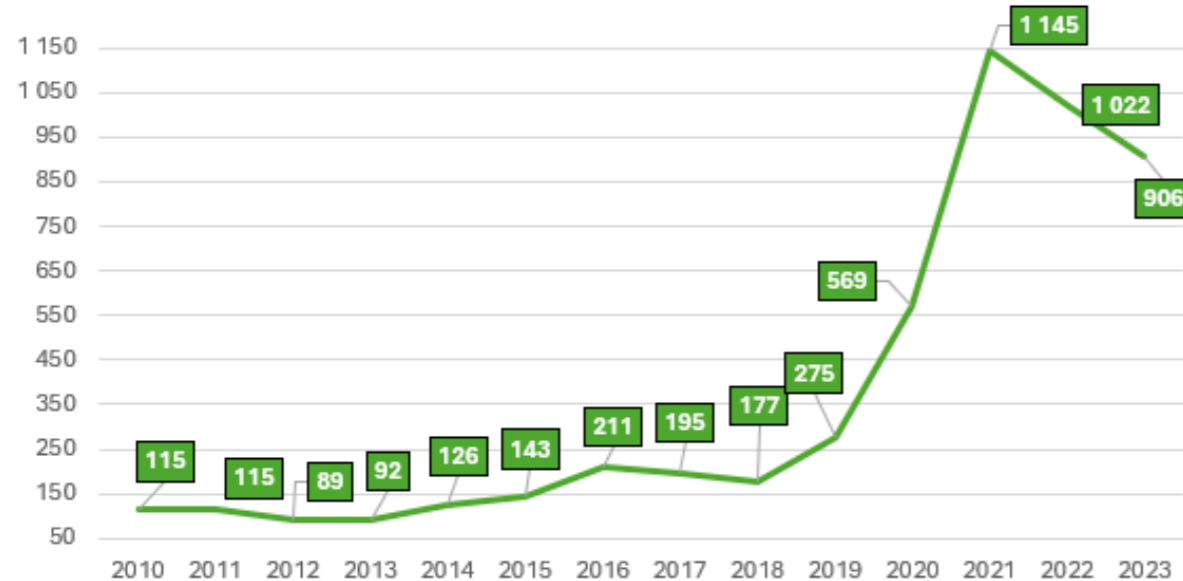
BILAN DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Communes	Nombre de maisons individuelles	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL	N° de maisons individuelles équipées
Besse	1 004	12	4	2	19	11	36	3	6	10	6	10	17	20	6	104	104
Cabasse	850	0	0	0	13	6	19	16	21	11	7	10	11	4	10	100	100
Les Mayons	1 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Flassans	1 074	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Thoronet	1 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carnoules	1 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LES MAYONS	1 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
THORONET	1 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CABASSE	1 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FLASSANS	1 074	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	12 100	12	4	2	19	11	36	3	6	10	6	10	17	20	6	104	104

■ Communes avec le plus grand pourcentage de foyers équipés en composteur individuel
 ■ Communes avec le plus bas pourcentage de foyers équipés en composteur individuel

34% des maisons sont équipées

Évolution de la vente et du don de composteurs individuels depuis 2010



Avril 2021 : début de la gratuité des composteurs

3.11 LES ACTIONS EN FAVEUR DU COMPOSTAGE PARTAGÉ



RÉSULTATS 2023

Au 31 décembre 2023, 61 points collectifs ont été déployés, dont :

- 37 points de **compostage partagé**
- 20 points de **compostage en établissement scolaire**
- 4 points de **compostage en résidence**
- 18 points de **compostage en entreprise/ établissement privé**

- **Installation gratuite** des points par Cœur du Var
- **Inauguration, formation** des participants, **suivi hebdomadaire** du point par un maître composteur de Cœur du Var

Depuis le 1^{er} juin 2023, Cœur du Var entretient uniquement les composteurs partagés ainsi que les composteurs d'établissements scolaires du territoire.

+ de 3 000 enfants trient les biodéchets à la cantine

+ de 200 nouvelles chartes signées

De nouveaux composteurs partagés en projet

281 tonnes de déchets valorisés

Installés en	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Composteurs partagés	5	3	4	5	11	2	7	37
Composteurs en établissement scolaire	1	3	7	3	1	6	-1	20
Composteurs en résidence	0	1	1	0	1	1	0	4
TOTAL	6	7	12	8	13	9	6	61

3.12 LES ACTIONS EN FAVEUR DU COMPOSTAGE EN ENTREPRISE

Accompagner les entreprises dans la valorisation des biodéchets

Diminuer la part des déchets putrescibles dans les Déchets Ménagers et Assimilés

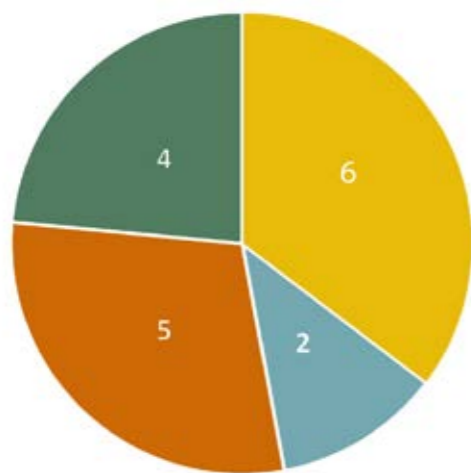
Moyens mobilisés

1 chargée de mission

- Principes :
 - don de composteur
 - distribution par le Pôle Valorisation des Déchets
 - formation et sensibilisation par un agent de prévention de Cœur du Var

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Restaurants Etablissements médicaux Environnement Autres



Depuis 2015, 17 composteurs ont été installés en entreprise



3.13 BILAN DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

RÈGLEMENTATION

➤ **Loi AGEC**
(antigaspillage pour une économie circulaire)
Elle prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024

➤ **Loi dite Grenelle 2**
Elle impose déjà le tri à la source des biodéchets pour les gros producteurs (>10 tonnes par an)



	Nombre de foyers desservis au 31/12/2022	Nombre de foyers desservis au 31/12/2023	Taux de foyers ayant accès à une solution de tri à la source des biodéchets
Composteurs individuels	4 960	5 866	28,56%
Composteurs partagés	936	936	4,56%
Poulaillers	511	511	2,49%
TOTAL	6 407	7 313	35,60%

3.14 LES OPÉRATIONS "MARCHÉ ZÉRO DÉCHET"



Lutter contre le gaspillage alimentaire

- mettre en place le tri des déchets des commerçants
- valoriser les déchets dans un espace pédagogique
- améliorer le cadre de vie des habitants

Moyens mobilisés :

- Cœur du Var: 1 chargée de mission + 1 agent de prévention + 1 équipe détachée
- Mairies: 1 ASVP / 1 agent municipal

RÉSULTATS

- **Un nouveau règlement du marché**
- **Une campagne de communication**
 - + de 100 kits de communication distribués
 - + de 300 actions de sensibilisation auprès des forains
 - + de 300 usagers informés et sensibilisés
 - 15 stands d'information tenus pendant les étés 2015 et 2016
 - 8 stands « anti-gaspi » tenus en 2017
- **Opération expérimentale :**
 - le marché « zéro déchet » sur la commune du Luc-en-Provence
 - aménagement d'un point tri
 - création d'un parc pédagogique

<p>Marché du Luc : -90% des ordures ménagères (réduction d'1 tonne à 10 kg d'OM)</p> <p>Marché de Puget-Ville : -98% des ordures ménagères</p>	<p>En 2023, la partie alimentaire du marché a été déplacée Place de la Convention, ce qui implique de mettre à jour la charte pour que de nouveaux forains prennent part à l'opération</p>
<p>Marché de Pignans : -90% des ordures ménagères</p> <p>2 nouveaux marchés en 2020 : Besse-sur-Issole et Gonfaron</p>	<p>En 2024, il est prévu de redynamiser les marchés "zéro déchet" avec de nouvelles actions sur le terrain</p>

3.15 LES FOYERS ENGAGÉS

Adopter des changements de comportement



- Encourager le geste de tri
- Réduire les tonnages Ordures Ménagères et Emballages Ménagers Recyclables

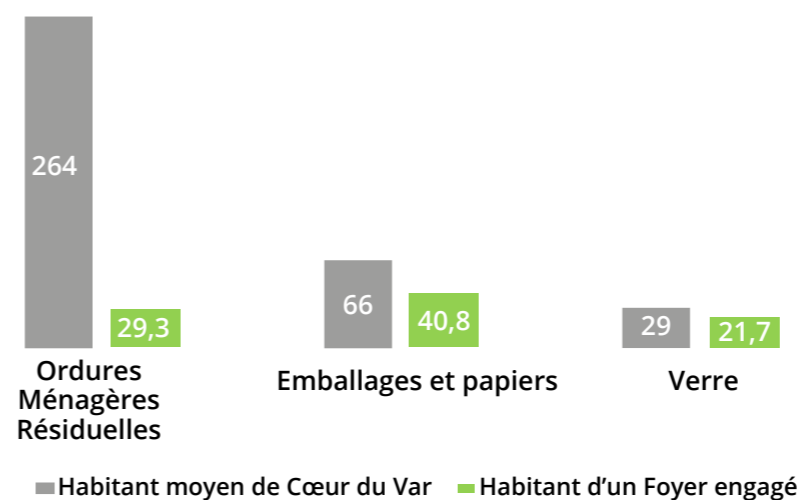
➤ Contexte et enjeux :

- adoption d'éco-gestes
 - pesée et évolution des tonnages
 - permettre d'ancrer de nouvelles pratiques au sein des foyers
- Action démarrée en 2019

Moyens mobilisés :

- 1 chargée de mission
- 5 agents de prévention

Comparaison de la production de déchets d'un habitant moyen de Cœur du Var et d'un habitant d'un foyer engagé (en kg/hab./an)



RÉSULTATS

53 foyers engagés depuis 2019

Les foyers engagés produisent 9 fois moins d'OMR que la moyenne des habitants de Cœur du Var

3.16 LE LABEL COMMERCE ENGAGÉ



Favoriser les pratiques éco-responsables chez les commerçants

- Encourager et développer le tri et la valorisation des déchets

Moyens mobilisés :

- 1 chargée de mission
- 1 agent de prévention
- accompagnement d'Écoscience Provence

RÉSULTATS



82 commerces engagés



+ de 4 000 sacs en tissu distribués



Mise à jour du cahier des charges

ÉTAPES	ÉCHÉANCES
Diagnostic territorial	✓
Labellisation active : 50 labellisés	✓
Communication : site internet, réseaux sociaux, flyers, livret...	✓
Les vœux 2022 : buffet préparé par 7 commerçants engagés	✓
Indicateurs commerce engagé : état 0	✓
Enquête consommateurs : 3 gagnants	✓
Passation – reprise par Cœur du Var : - Entretien du réseau - Suivi des commerçants - Labellisation passive...	✓
Mise à jour du cahier des charges	✓
Labellisation active	✓
Déploiement du label	✓



3.17 LE LABEL RESTAURANT ENGAGÉ



Mettre en avant les restaurateurs impliqués dans une démarche responsable (approvisionnement, gestion des déchets)

- Accompagner les restaurateurs dans une amélioration continue
- Développer des solutions contre le gaspillage alimentaire
- Promouvoir les circuits courts

Moyens mobilisés :

- 1 chargée de mission
- 5 agents de prévention
- accompagnement d'Écoscience Provence

Programmation :

ÉTAPES	ÉCHÉANCES
Validation des grandes thématiques; Enquête auprès des restaurateurs.	✓
Analyse du questionnaire et adaptation du cahier des charges au territoire; Validation du cahier des charges par le Bureau.	✓
1 ^{ères} labellisations	✓
Déploiement du label	✓

RÉSULTATS



Thématiques abordées : déchets, gaspillage alimentaire, usage unique, alimentation durable



Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation de l'étude (financement à 70%)



1 restaurant engagé



3.18 LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES DE TRI

Créer un partenariat avec des associations caritatives

- Capturer de nouveaux gisements
- Réduire les ordures ménagères résiduelles
- Mobiliser les acteurs locaux

Moyens mobilisés :

- 1 chargée de mission
- 1 bénévole de l'association France Cancer
- bénévoles de l'association Handibou

ÉTAPES	ÉCHÉANCES
Signature de la convention avec France Cancer	2016
Mise en place de bacs dédiés dans les quatre déchèteries	2016
Déploiement d'autres bacs dans des points stratégiques (coopératives, caves, écoles...)	2017 / 2018
Signature de la convention avec Handibou pour les bouchons en plastique	2019
Développement d'une filière de recyclage des stylos (Terracycle)	2019
Déploiement des bacs dans les points stratégiques pour les bouchons en plastique	2020
Développement de nouvelles filières : mégots, masques, ...	2020 / 2026



RÉSULTATS



210 kg de bouchons en liège collectés en 2023, + de 1 655 kg depuis 2016

26 points relais dans les communes

4 déchèteries équipées de bacs de collecte

650 kg de bouchons en plastique collectés en déchèteries

3.19 LES ALTERNATIVES AU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

- Sensibiliser les habitants à cette thématique à travers des animations grand public
- Former 10% de personnes par commune à cette thématique grâce à des formations spécifiques
- Réduire de 30% les apports de végétaux en déchèteries

Moyens mobilisés :

- 25 broyeurs électriques
- 1 broyeur thermique sur remorque
- 25 lunettes de protection
- 25 paires de gants
- 25 casques de protection

Plusieurs actions pour les particuliers :

- Mise à disposition gratuite de broyeurs électrique,
- Mise en place d'une prestation de broyage à domicile
- Prestation de broyage directement en déchèterie

Limiter le brûlage des déchets verts chez les particuliers



Depuis avril 2021 : Prestation de broyage à domicile pour 18 €/h

RÉSULTATS

80 administrés ont emprunté un broyeur électrique

57 m³ de déchets verts valorisés



Taux de satisfaction du service = 86%

Utilisation par les collectivités (210 m³ valorisés)

95 prestations de broyeur thermique pour 120h de broyage, 1 175 m³ broyés

3.20 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS (PLPDMA)



➤ PLPDMA adopté en 2017 pour la période 2015 - 2020

- Obligation nationale d'élaborer des PLPDMA depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

➤ Les indicateurs d'évaluation

- Plusieurs indicateurs
- Des valeurs cibles / valeurs réalisées
- Observation des progrès dans le temps (2015 – 2020)

ÉTAPES	ÉCHÉANCES
Produire un document de suivi des actions de prévention des déchets de Cœur du Var	32 actions réparties en différentes catégories : <ul style="list-style-type: none"> • actions de sensibilisation des citoyens • actions éco-exemplaires de Cœur du Var • actions emblématiques nationales (gaspillage alimentaire, déchets du BTP, compostage, stop pub, ...) • action d'évitement de la production de déchets (achats écoresponsables, réparation, réemploi, ...) • action de prévention des déchets des entreprises
Réduire de 40% les ordures ménagères résiduelles par rapport à 2010	- 47%
Réduire de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à l'horizon 2020	- 6%
Atteindre 5% de taux de refus d'ici 2018	30%

RENOUVELLEMENT DU PLPDMA EN 2023

- Lancement de la révision du PLPDMA avec un accompagnement
- Diagnostic
- Identification des acteurs locaux
- Élaboration des documents réglementaires
- Concertation (ateliers thématiques)
- Définition des objectifs
- Élaboration du programme d'actions
- Actions d'évitement de la production de déchets

3.21 LES CHALETS DU RÉEMPLOI

Contexte

- La loi Antigasillage pour une Économie Circulaire donne l'objectif de réemployer et de préparer à la réutilisation d'ici 2030, 5% des Déchets Ménagers et Assimilés.

- Action planifiée dans le projet subventionné par l'ADEME et la Région SUD, "Territoire Économie Circulaire".



➤ Objets acceptés

- Appareils électroniques et électroménager
- Mobilier
- Livres
- Outillages divers
- Vaisselles
- Jouets
- Vélos

➤ Bilan 2023

- 4 chalets aménagés
- 3,2 tonnes d'objets réceptionnés depuis octobre 2021
- Satisfaction des usagers
- Points d'apports pour la collecte des jouets

3.22 JOURNÉE DU RÉEMPLOI - 25 JUIN



Samedi 25 juin 2022 à Cœur du Var, de nombreuses activités ont été proposées :

- Ateliers pour les enfants : relais rapidité du tri, fabrication de pâte à modeler végétale, initiation au compostage en famille, distribution de composteurs ;
- Création de peinture végétale, fabrication de bombe à graine mellifères, fabrication d'un jeu memory recyclé ;
- Activités ludiques : vélo smoothie, éco fanfare, fabrication d'éco instruments, plantation de basilic et de tomates ;
- Fabrication de produits ménagers et cosmétiques zéro déchet ;
- Conférence interactive sur les enjeux de la gestion des déchets ;
- Initiation à la couture ;
- Stand thermographie ;
- Projection du film "Le Grand Saphir" ;
- Stands d'information : tri, déchèteries intercommunales, broyage ;
- Stand de réparation ;
- Marché des créateurs ;
- Présence des filières de recyclage.



Favoriser le réemploi et la réparation sur le territoire

Créer un évènement pour les administrés

Moyens mobilisés :

- 1 stagiaire
- 1 encadrant

RÉSULTATS



187 personnes



15 stands

3.23 LE DÉPLOIEMENT DU PARC À COLONNES

Actions grand public

- 1/ Améliorer le service rendu à l'usager : densification du nombre de colonnes sur le territoire
- 2/ Booster les tonnages
- 3/ Remplacer le parc vieillissant de nos colonnes : rendre les points tri plus attractifs

COMMUNES	NOM DU POINT	CRÉATION / SUPPRESSION / REMPLACEMENT / AJOUT	TYPE DE PAV	OM	TRI	VERRE	CARTON
LE LUC-EN-PROVENCE	PRÉCOUMIN	CRÉATION	SEMI-ENTERRÉ	2	2	1	0
	RÉSIDENCE LES VIGNES	CRÉATION	SEMI-ENTERRÉ	2	2	1	0
	JARDIN PUBLIQUE HAVAROCHE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	1	0
	RÉSIDENCE NICOLAS BOILEAU	CRÉATION	ENTERRÉE	3	2	1	0
	AV JOHAN STRAUSS	AJOUT	AÉRIEN	0	0	1	0
	ROUTE DE MAYONS PAYETTE	CRÉATION	AÉRIEN	1	1	1	0
	ROUTE DE MAYONS ST JEAN	CRÉATION	AÉRIEN	2	2	1	0
	ROUTE DE CABASSE	CRÉATION	AÉRIEN	1	2	1	0
	RÉS CLOS DES SENS AV VAN GOGH	CRÉATION	ENTERRÉE	2	2	1	0
	LE VERGERAS	CRÉATION	AÉRIEN	2	2	0	0
	ROUTE DE TOULON	CRÉATION	AÉRIEN	3	2	0	0
	CRÈCHE DE PIOULE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	1	0
	JEAN JAURÈS	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
	COOPÉRATIVE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
FLASSANS-SUR-ISSOLE	STADE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
	VAUBEREAU	CRÉATION	AÉRIEN	1	1	0	1
LE CANNET DES MAURES	ZONE AELAT	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
	VIEUX CANNET (MONTÉE)	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
CARNOULES	CROS DE SAUVAN	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
	GARE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
GONFARON	BOUCHONNERIE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
	JEAN MOULIN	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
CABASSE-SUR-ISSOLE	LA BOUISSIÈRE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
	LA BOUISSIÈRE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
PIGNANS	PARKING DE LA MAIRIE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
	STADE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
	ROSSIMA	AJOUT	AÉRIEN	0	1	0	0
LES MAYONS	PARKING CIMETIERE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
	LIEU DIT LE BON GITE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
PUGET-VILLE	SENATEUR MARTIN	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
	GRAND VALLAT	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
BESSE-SUR-ISSOLE	CIMETIÈRE	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
	LES MOULIÈRES	AJOUT	AÉRIEN	0	0	0	1
	LA BOUTEILLE	AJOUT	AÉRIEN	1	1	0	0
TOTAL 2023				20	20	10	20

RÉSULTATS 2023

148 colonnes d'ordures ménagères

138 colonnes de verre

166 colonnes d'emballage

38 colonnes de carton



Remise d'un chèque de 1 344,82€ le 7 juin 2022

Partenariat avec la Ligue contre le cancer

1€ reversé pour 1 tonne collectée

3.24 LA SUPPRESSION DES POINTS COLLECTIFS

Améliorer le service à l'usager



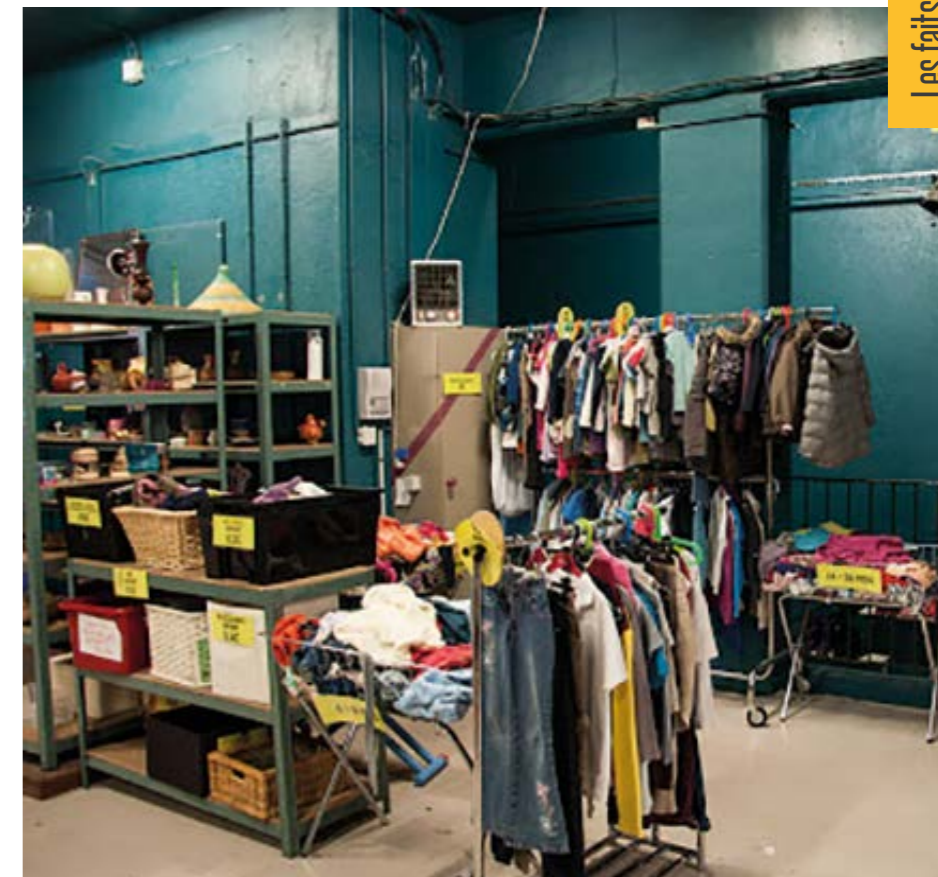
- Réduire les erreurs de tri
- Réduire les dépôts sauvages



COMMUNE	LOCALISATION
BESSE-SUR-ISSOLE	QUARTIER PÉRATIER
	IMPOTS
CABASSE-SUR-ISSOLE	LOT MAURIN DES MAURES
CARNOULES	RUE DE BRON
	CHEMIN LES BEAUMES
GONFARON	HAMEAU FORESTIER
	CHEMIN DE JAUBERGE
LE LUC-EN-PROVENCE	LOTISSEMENT LE BOIS SACRÉ
	ROUTE DES MAYONS
	ROUTE DE TOULON
	CHEMIN CAUDEIRONS
	LES PEIRONS
	LES MURAIRES
PIGNANS	CHEMIN SAINT JOSEPH
	SAINT BARTHÉLÉMY
	CHEMIN DE LA PLATRIÈRE
PUGET-VILLE	CHEMIN DU COLOMBIER
	LOT LES MANDFARINIERS
LE THORONET	BELLE BARBE

3.25 PROJET RESSOURCERIE

Créer une structure qui permette la collecte, la valorisation, le recyclage et la vente des objets usagés ou inutilisés afin de leur offrir une seconde vie



- Réduire la quantité de déchets ultimes en favorisant le réemploi, le changement des comportements et l'insertion professionnelle

Lieu d'implantation:
Pignans (à côté de la déchèterie)



3.26 MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION

➤ En fin d'année 2023, une étude a été menée pour faire évoluer le règlement des déchèteries et s'adapter aux besoins de la collectivité, pour prise d'effet au 1^{er} janvier 2024.

- Les déchèteries sont accessibles via les badges d'accès
- Les cartes orange initialement destinées aux utilisateurs de remorques sont refondues avec les cartes blanches : il n'est nullement besoin de changer de carte
- Les cartes vertes restent destinées aux professionnels.
- Pour les particuliers : 25 passages / an autorisé avec un chargement d'un mètre cube.
- Les professionnels continuent d'être acceptés et d'être facturés à chaque passage avec évolution des prix.

Ces évolutions s'inscrivent dans un projet de modernisation des déchèteries avec la mise en place de barrières de contrôle d'accès, ainsi que de nouvelles responsabilités élargies aux producteurs qui engendreront des évolutions pour les professionnels notamment pour le flux des gravats.

Ce flux étant gratuit pour les professionnels, ils ne seront plus acceptés en déchèteries mais pourront se rendre sur des sites gratuits pour évacuer leurs déchets : <https://oca-batiment.org/>.

Vous retrouverez le règlement complet sur notre site internet <https://www.letriacoeur.fr/>




Les déchèteries POUR LES PARTICULIERS

Jours d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
LE CANNET-DES-MAURES						
FLASSANS-SUR-ISSOLE						
PIGNANS						
PUGET-VILLE						

Horaires d'ouverture

	Matin	Après-midi
Horaires d'ouverture	8h30 - 12h Dernier accès à 11h45	13h30 - 17h Dernier accès à 16h45

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

LETRIACOEUR.FR





Les déchèteries POUR LES PROFESSIONNELS

Jours d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
LE CANNET-DES-MAURES						
FLASSANS-SUR-ISSOLE						
PIGNANS						
PUGET-VILLE						

Horaires d'ouverture

	Matin	Après-midi
Horaires d'ouverture	8h30 - 12h Dernier accès à 11h45	13h30 - 17h Dernier accès à 16h45

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

LETRIACOEUR.FR



PETITS GESTES, GRAND DÉFI

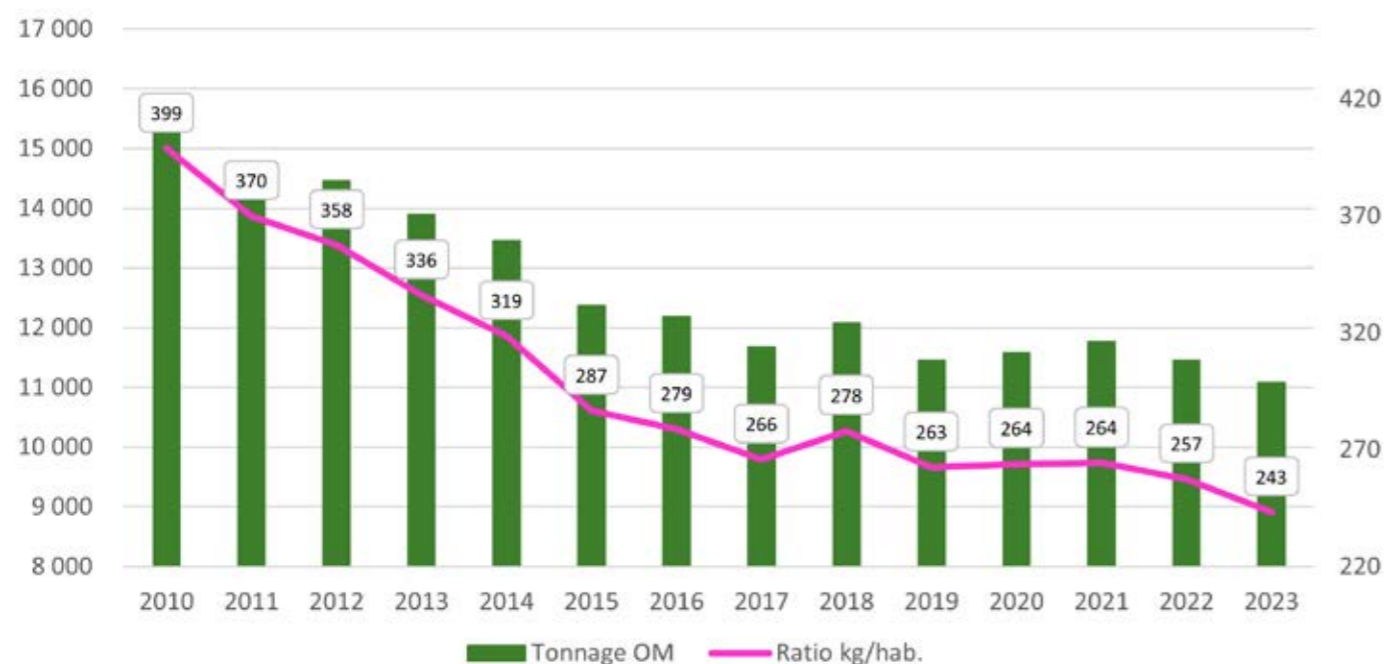
4

Les indicateurs TECHNIQUES



4.1 DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ENFOUIES PROCHES DE LA MOYENNE FRANÇAISE

ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



11 077 tonnes d'OMR enfouies, soit 243 kg/hab/an

COMPARAISON DES PERFORMANCES EN KG/HAB/AN

➤ La production d'ordures ménagères résiduelles en Cœur du Var a diminué depuis 2010 de **- 48%**.

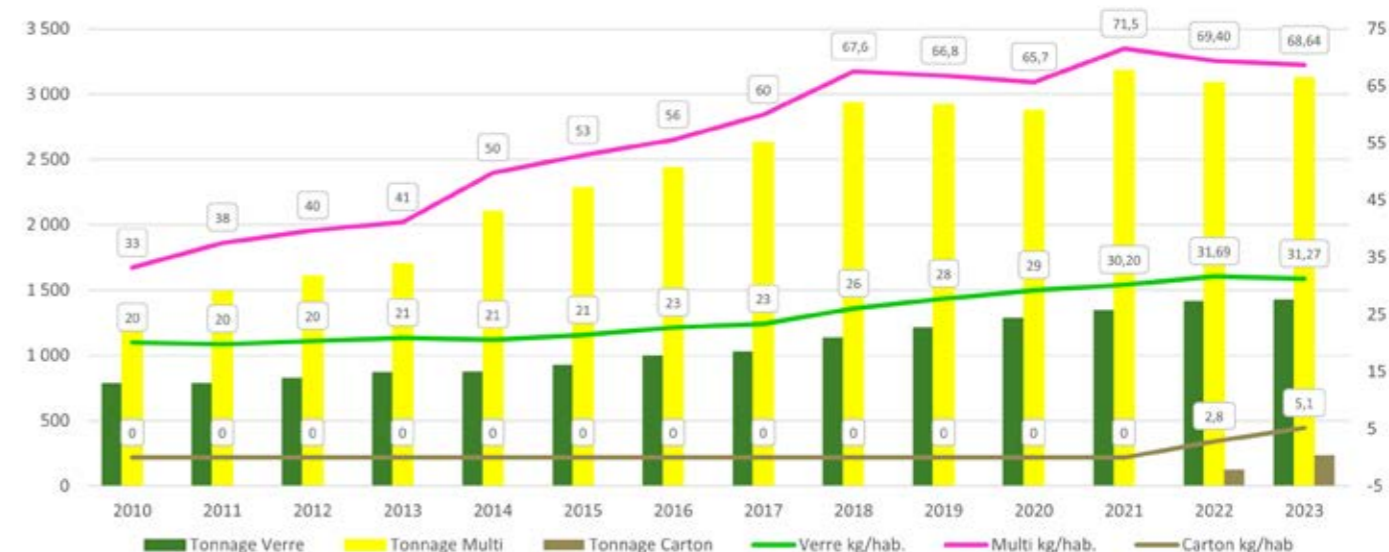
La **production de 2023** est quasiment équivalente à la moyenne française : **246 kg/hab/an**

➤ Cette production reste très en-dessous de celle enregistrée dans la région Sud avec ses 364 kg/hab/an.



4.2 DES TONNAGES DE PRODUITS RECYCLABLES AU-DESSUS DE LA MOYENNE RÉGIONALE

ÉVOLUTION DES PRODUITS RECYCLABLES



4 785 tonnes de produits recyclables ont été collectées et triées sur le centre de tri du Muy, soit 105 kg/hab/an (+ 10,7% par rapport à 2020)

➤ L'augmentation des produits recyclables est de 97% par rapport à 2010.



2010
53 kg/hab/an
2023
105 kg/hab/an

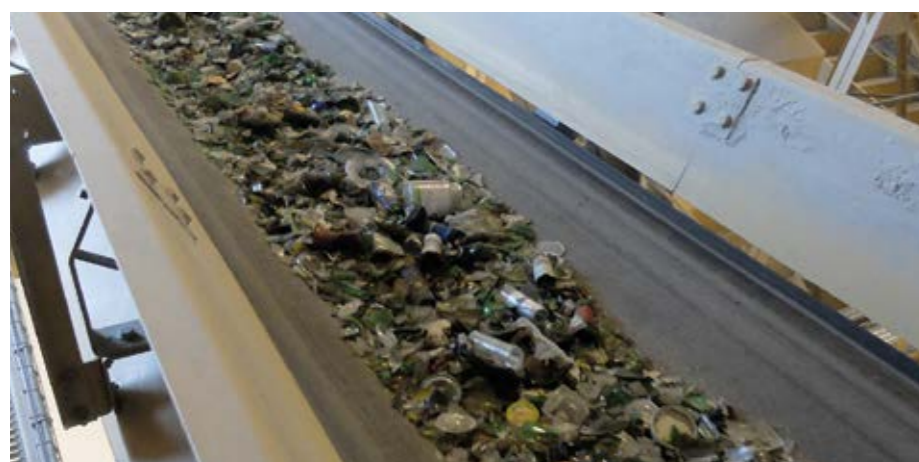
4.3 UNE COLLECTE DU VERRE ÉQUIVALENTE À LA MOYENNE FRANÇAISE

➤ **1 424 tonnes** de verre ont été collectées, soit **31 kg/hab/an** soit +7,83 % par rapport à 2020.

Ces tonnes ont transité par le centre de tri du Muy avant d'être expédiées vers les centres de traitement et les verriers.

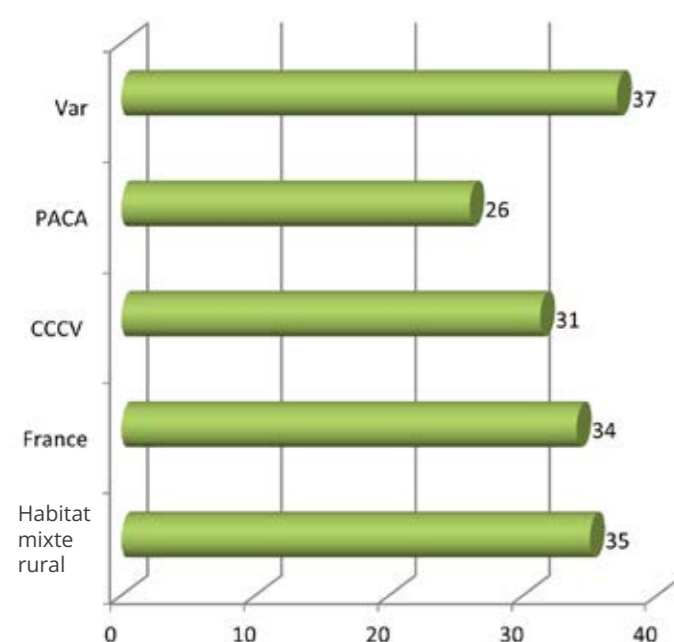
Le verre est transformé en calcin puis traité pour refaire des emballages en verre.

➤ Le flux « verre » progresse légèrement avec le déploiement de nouvelles colonnes. La performance atteint celle nationale (34 kg/hab/an) et dépasse toujours celle de la Région qui est à 26kg/hab/an.



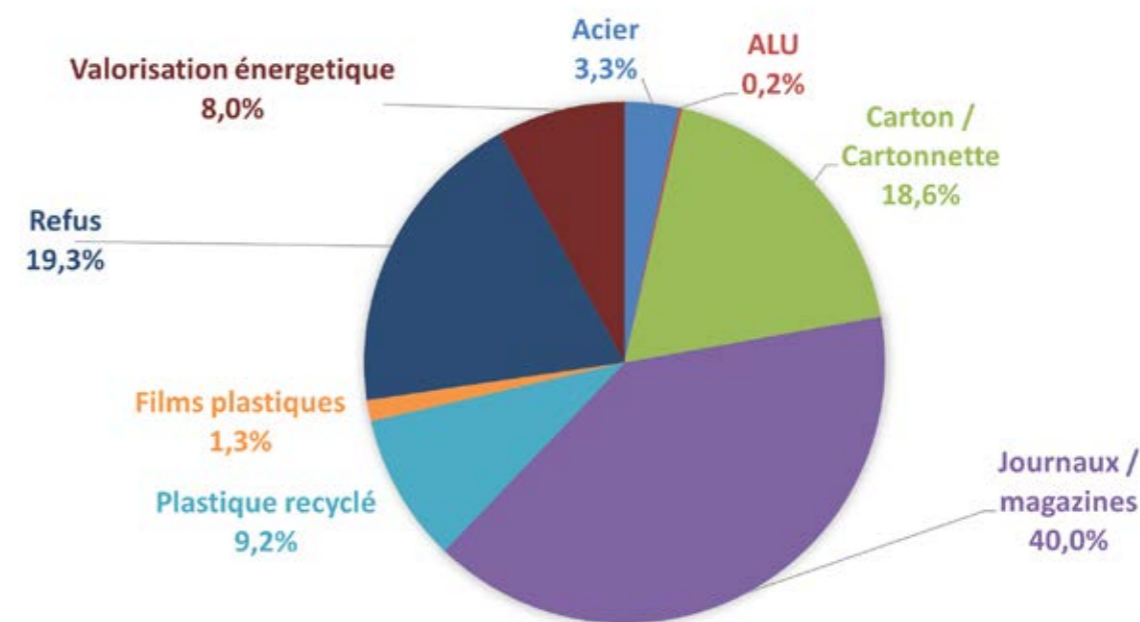
Après utilisation, le verre est de nouveau collecté et ce cycle peut se reproduire à l'infini !

PRODUCTION VERRE EN KG/HAB/AN

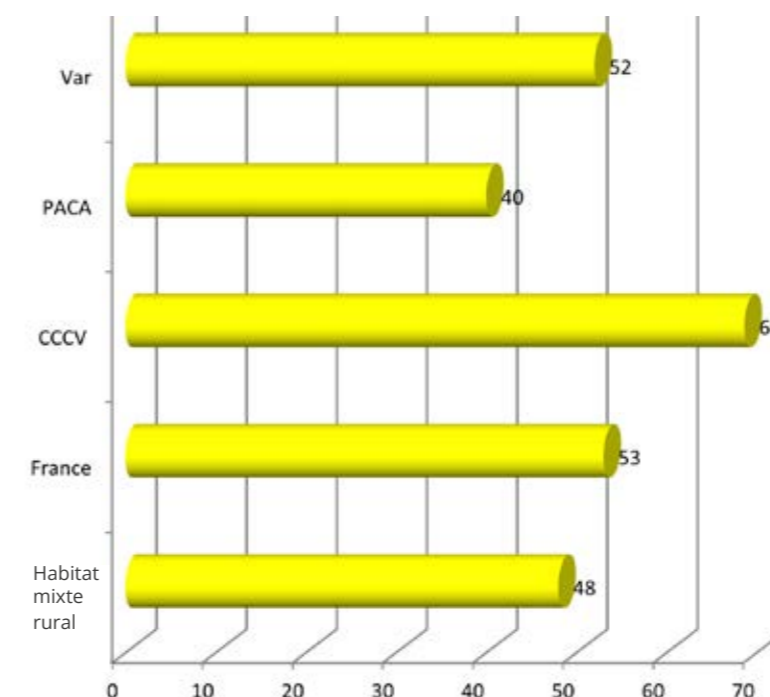


4.4 UNE AUGMENTATION DU TAUX DE REFUS

RÉPARTITION DES EMBALLAGES TRIÉS PAR FLUX EN 2023



PRODUCTION EMBALLAGES / PAPIERS (MULTI) EN KG/HAB/AN



➤ **3 126 tonnes** d'emballages et de papiers ont été collectées en 2023 soit **69 kg/hab/an**, plaçant Cœur du Var en tête avec des performances largement supérieures à celles du Var, de la région SUD (40 kg/hab./an) mais aussi de la France (53 kg/hab./an).

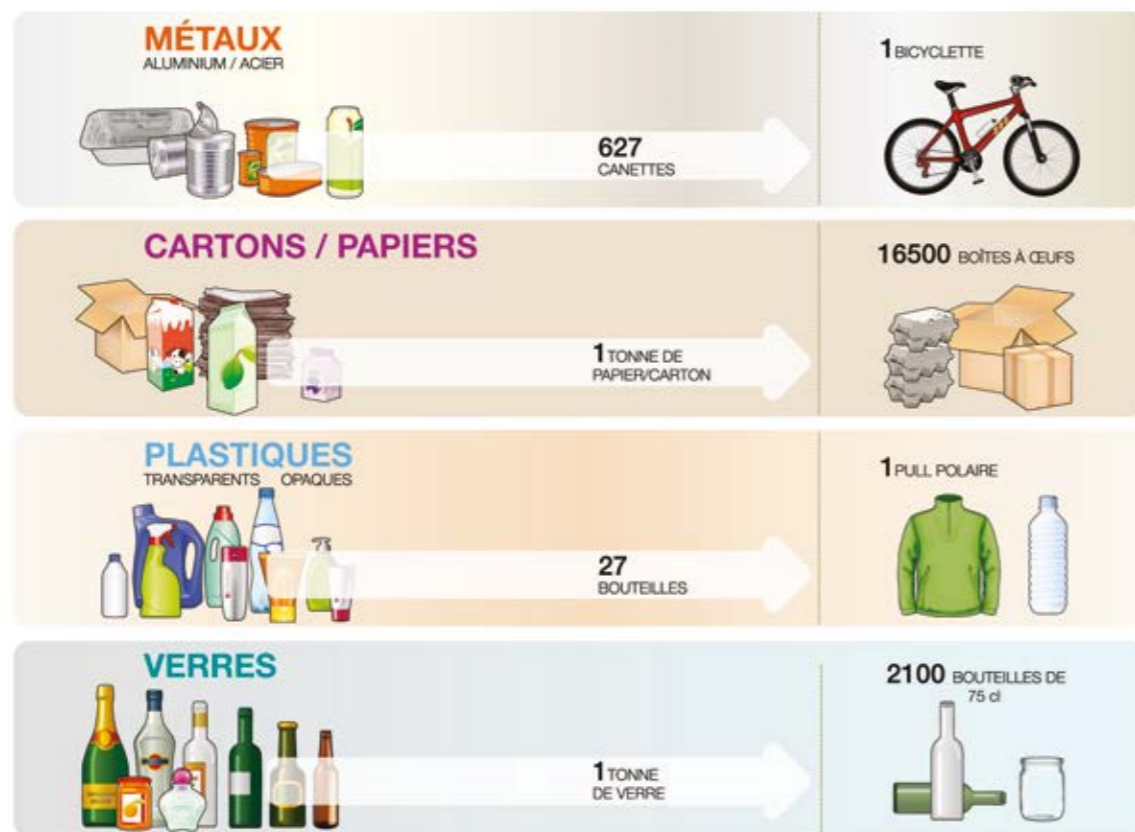
➤ Depuis 3 ans, ce flux avait atteint une valeur palier, ce palier a été dépassé très certainement du fait de l'augmentation de la collecte séparée en porte-à-porte

➤ 2 273 tonnes de multimatériaux ont été triés sur le centre de tri du Muy et expédiées chez les repreneurs

➤ **Le taux de refus moyen sur le flux multi a augmenté en 2023 avec 21% contre 17% en 2022.**

4.5 LES FILIÈRES DE REPRISE

RECYCLAGE DES MATÉRIAUX

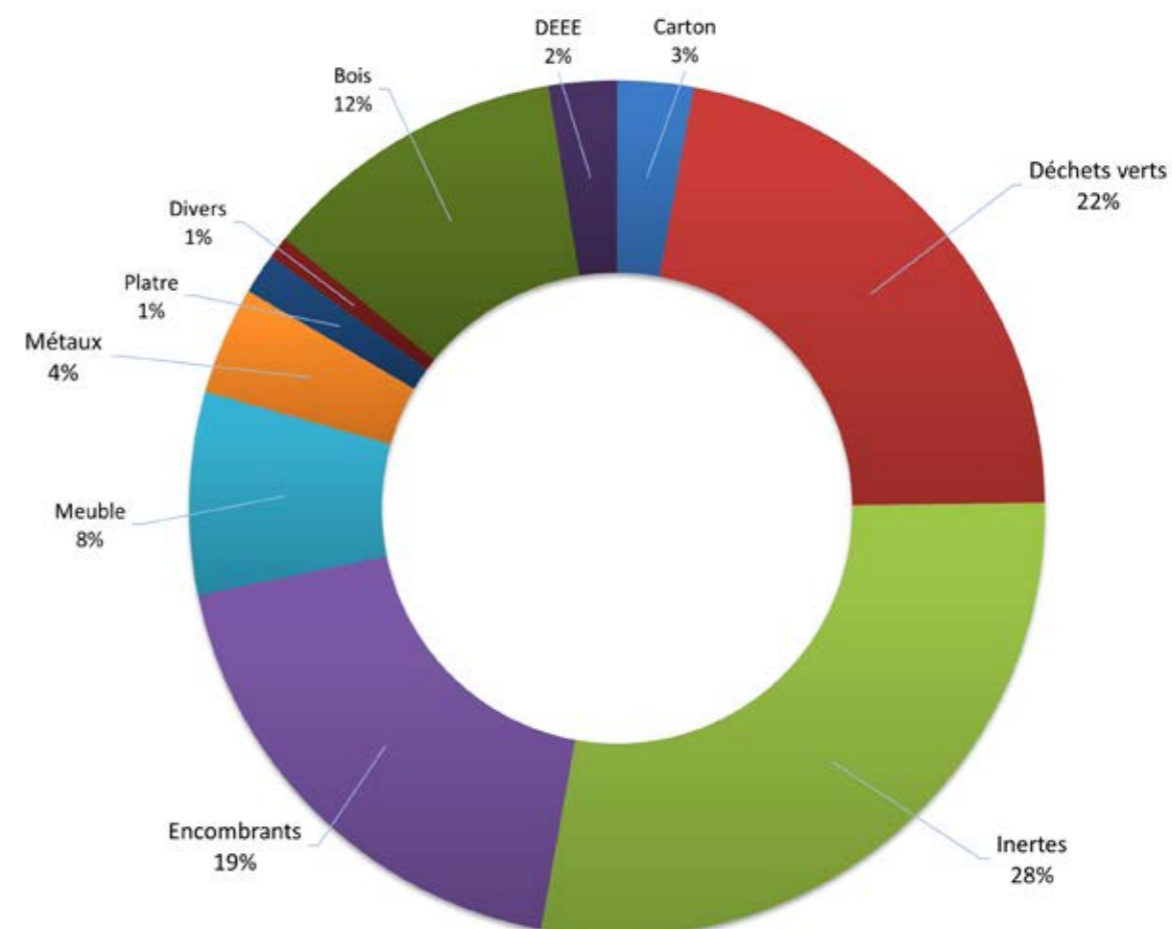


www.pizzorno.com

PIZZORNO
ENVIRONNEMENT

4.6 UNE AUGMENTATION DES DÉCHETS APPORTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES

RÉPARTITION DES FLUX SUR LES DÉCHÈTERIES 2023



> **13 498 tonnes** de déchets ont été apportées sur les déchèteries, soit **296 kg/hab/an** (-6% par rapport à 2022).

> Cette performance est supérieure aux moyennes régionales (261 kg/hab/an) et nationales (243 kg/hab/an).

Par rapport à 2022 :

- > les déchets verts augmentent de 1%
- > les encombrants et les métaux subissent une hausse respective de 2% et 9%
- > les déchets d'ameublement baissent nettement de 19%
- > Cependant, les déchets des équipements électroniques et électriques diminuent de 7%
- > À noter par ailleurs, une forte hausse des quantités de cartons collectées : 54%

4.7 LA RÉPARTITION DES FLUX PAR DÉCHÈTERIE (EN TONNES)

	Flassans-sur-Issole		Pignans		Le Cannet-des-Maures		Puget-Ville		TOTAL	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Carton	79	83	65	83	132	154	23	67	299	388
Déchets verts	331	368	726	851	1398	1398	485	530	2940	2960
Inertes	820	541	1096	1019	1775	1601	681	625	4372	3785
Encombrants	490	440	551	610	988	961	468	542	2497	2552
Meuble	263	201	271	239	641	504	96	89	1271	1033
Métaux	142	162	85	89	228	253	50	45	505	549
Déchet Ménager Spécial	11		14		22		7		54	20
Déchet Diffus Spécifique	15		9		16		3		43	27
Huile de vidange	5	5	5	5	6	6	4	4	20	20
Pneus	16	8	11	9	24	20	11	5	62	42
Amiante									0	0
Bois	342	326	431	427	611	591	233	218	1617	1563
Déchets d'équipements électriques et électroniques	72	67	73	66	164	156	63	58	372	347
Tubes / Lampes	0,1	0	0,319	0	0,592	0	0	0	1	0
Batteries									0	1
Piles				1	0,514				0,514	1
Plâtre	69	35	71	67	98	88	23	20	261	210
TOTAL	2655	2235	3408	3466	6104	5546	2147	2203	14315	13498

Les déchets ménagers spéciaux, les déchets diffus spécifiques, les différentes huiles, les pneus, l'amiante, les tubes/lampes, les batteries et les piles ne sont pas repartis car ils représentent moins d'1%

RÉPARTITION DES TONNAGES

- Déchèterie du Cannet-des-Maures : **41%**
- Déchèterie de Flassans-sur-Issole : **17%**
- Déchèterie de Pignans : **26%**
- Déchèterie de Puget-Ville : **16%**

4.8 FOCUS SUR LES ENCOMBRANTS



➤ Depuis le 1^{er} février 2018, les encombrants transitent vers le centre de tri (ECOPOLE du groupe SCLAVO à Fréjus) en vue d'une valorisation matière et énergétique.

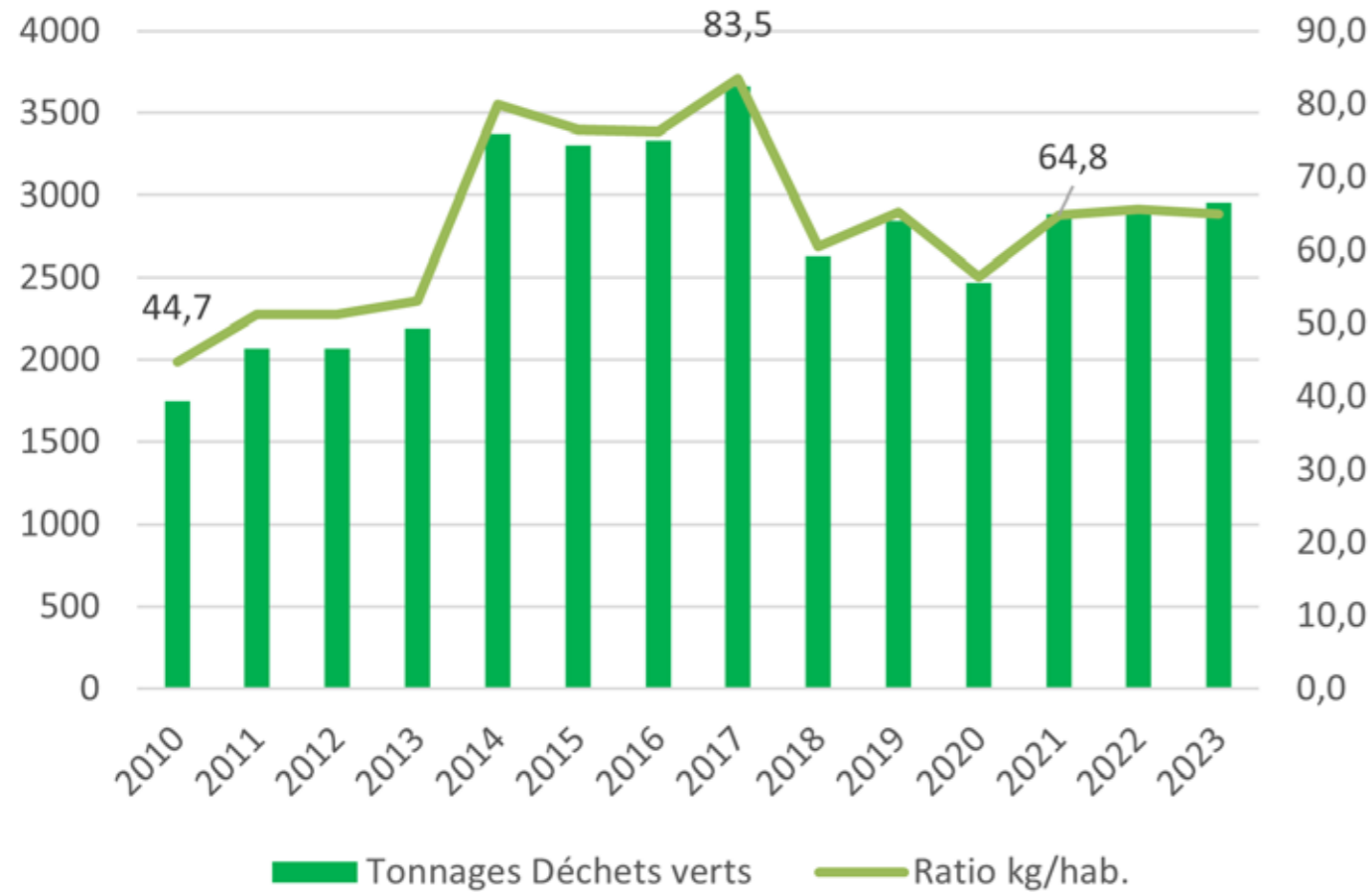
➤ Auparavant, ils étaient expédiés sur le centre de tri (STMI à Cogolin). Le taux d'enfouissement était de 42,15%.

➤ **Aujourd'hui, plus de 86% des encombrants sont valorisés.**

	Taux de valorisation
Recyclage matière (carton, bois, plastique, plâtre, métaux)	58 %
Valorisation énergétique	28 %
Stockage (enfouissement)	14 %

4.9 ZOOM SUR LES DÉCHETS VERTS

ÉVOLUTION DES DÉCHETS VERTS

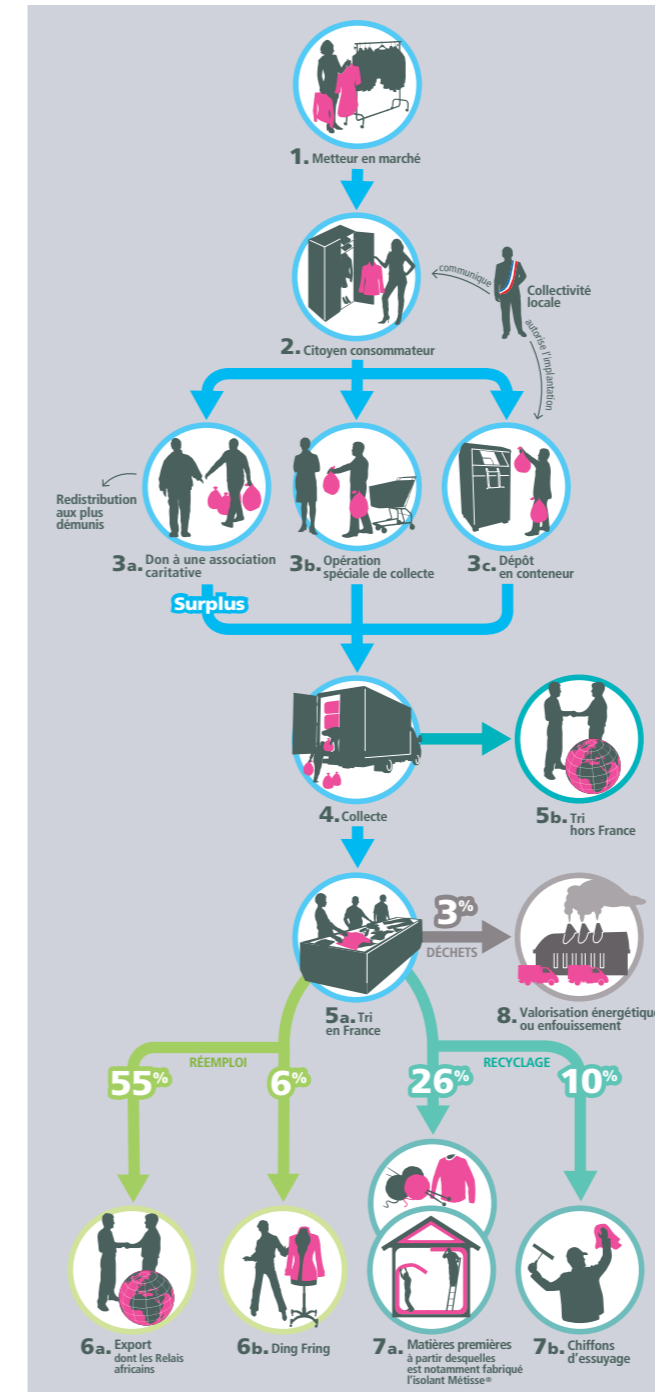


Stabilisation
des tonnages
des déchets
verts

Les actions de prévention des déchets verts portent leurs fruits, notamment la mise à disposition d'un broyeur électrique et la prestation de broyage thermique.



4.10 UN FLUX TEXTILE EN DIMINUTION



54 colonnes textile sont déployées sur le territoire de Cœur du Var depuis 2020, soit 1 point pour 813 habitants.

• Une nouvelle convention avec l'éco-organisme ECO-TLC a été signée le 22 décembre 2020 pour bénéficier d'un soutien de 10 centimes d'euro par an et par habitant pour la collecte des Textile/Linge/Chaussures (TLC).

En 2023, 143 tonnes ont été collectées, soit 3,47 kg/hab/an.



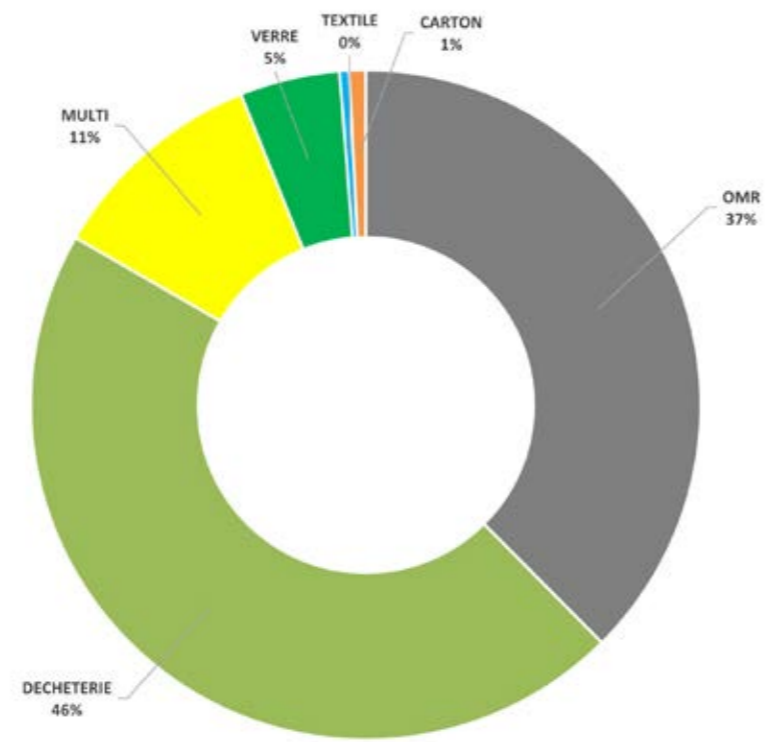
4.11 UNE DYNAMIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ÉVOLUTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



- > **29 495 tonnes** de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été collectées sur le territoire de Cœur du Var en 2023, soit **648 kg/hab/an**.
- > La moyenne nationale s'établit à 582 kg/hab/an et celle de la Région Sud à 704 kg/hab/an.
- > Les Déchets Ménagers Assimilés ont nettement diminué par rapport à 2022 (-6%)
- > Le taux de valorisation des DMA continue d'augmenter (+3%) pour atteindre les **59%** (et 56% hors flux inertes).
- > La loi de transition énergétique fixe des objectifs ambitieux pour 2020 (diminution des DMA de 10% par rapport à 2010 et valorisation matière et organique hors inertes de 55%).
- > **Cœur du Var s'inscrit dans cette dynamique en valorisant ses DMA depuis 2015.**

RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS



5

Les indicateurs FINANCIERS



5.1 UN ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHÉ DE CONNAISSANCE DES COÛTS

- En 2015, le Pôle Valorisation des Déchets (PVD) s'est engagé dans une démarche de connaissance des coûts en adoptant les outils développés par l'ADEME: la Matrice des coûts® et la méthode ComptaCoût®.
- La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables.
- Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Intégrée dans SINOE® Déchets, la matrice permet d'accéder immédiatement à de nombreux indicateurs pertinents.
- Son objectif est de mettre à disposition une approche d'évaluation des coûts partagée et reconnue par les différents acteurs concernés. Il propose également des outils pour assurer l'information et la transparence sur les coûts du service public de gestion des déchets.
- ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.



LA MATRICE DES COÛTS PERMET :

- l'adaptabilité, en offrant un cadre homogène entre collectivités s'adaptant à leurs contextes et besoins ;
- la fiabilité, avec des règles de remplissage communes et pérennes, permettant un suivi de l'évolution des coûts et un positionnement par rapport à d'autres collectivités;
- la reconnaissance, car la matrice est approuvée par de nombreux acteurs:
 - collectivités,
 - syndicats professionnels,
 - associations environnementales...
- la précision, avec une expression des coûts en euro, en euro/habitant, en euro/tonne et par flux de déchets.

5.2 QUELQUES DÉFINITIONS SUR LES COÛTS

➤ Coût complet

Totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités, sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

➤ Coût technique

Coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...).

➤ Coût partagé

Coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts techniques et partagés permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.

➤ Coût aidé HT

Coût partagé moins les aides reçues.

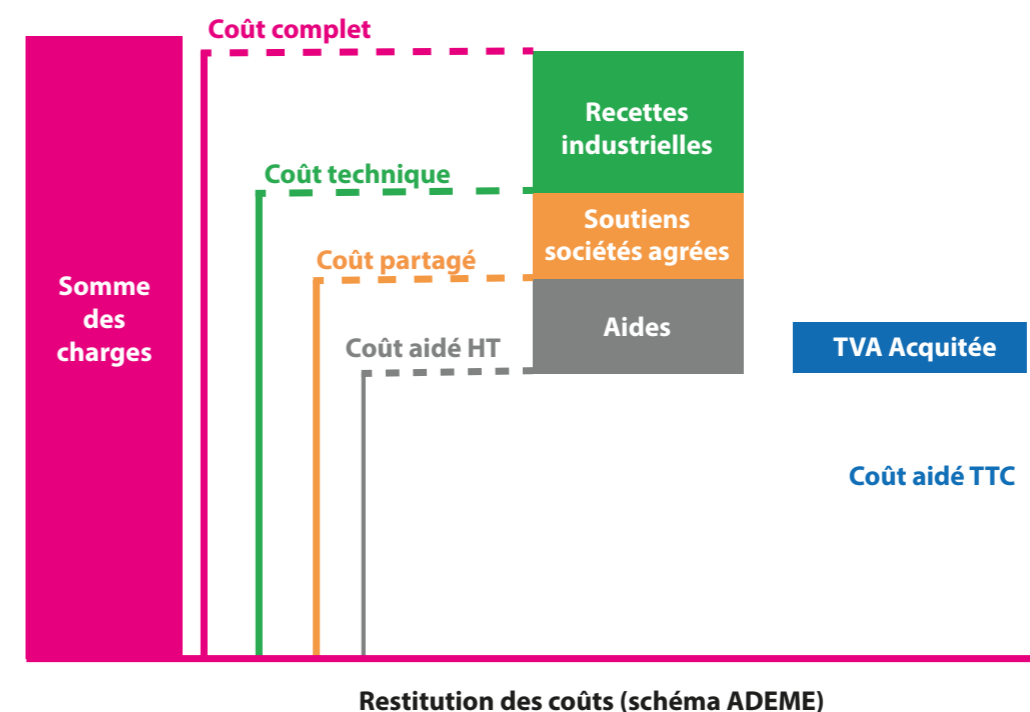
➤ Coût aidé TTC

Somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée.

Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

➤ Montant des contributions

Ensemble des contributions perçues pour financer le service (Taxe ou redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, redevance spéciale, Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères, contributions des Établissement Public Coopération Intercommunale, facturations en déchèterie).



5.3 QUELQUES DÉFINITIONS SUR LES FLUX

> Ordures Ménagères résiduelles

Ordures ménagères enfouies

> Déchets des déchèteries

Déchets collectés sur les déchèteries hors collecte des encombrants sur rendez-vous ou dépôts sauvages

> Verre

Verre collecté dans les points d'apport volontaire (colonnes aériennes ou enterrées)

> Encombrants

Déchets encombrants collectés en porte à porte et dépôts sauvages aux pieds des conteneurs.

> RSOM

Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre en l'occurrence le papier et les emballages.



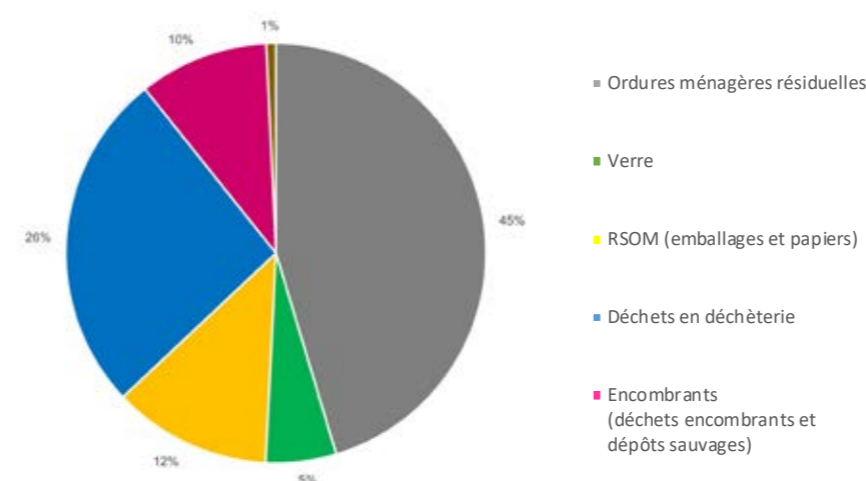
5.4 LA RÉPARTITION DES FLUX

Les OMr représentent 45% des tonnages de déchets. Cependant, ils représentent 57% des coûts aidés HT de Cœur du Var.

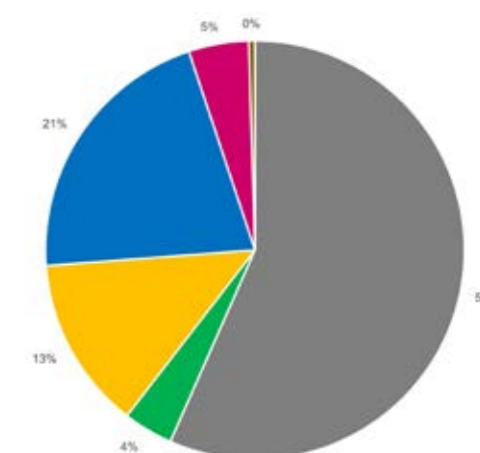
> Les Recyclables Secs des Ordures Ménagères (emballages et papiers) quand à eux ont une part de coûts plus importante que leur part en tonnage : 13% des coûts aidés pour 12% des tonnages de déchets.

Année 2023 Montant en euros HT/tonne	Tonnage pris en charge	Pourcentage des tonnages	Pourcentage des coûts aidés HT	Coûts aidés HT
Ordures ménagères résiduelles	11 511	45%	57%	4 93 8443 €
Verre	1374	5%	4%	334 622 €
RSOM (emballages et papiers)	3096	12%	13%	1 163 716 €
Déchets en déchèterie	6674	26%	21%	1 838 550 €
Encombrants (déchets encombrants et dépôts sauvages)	2533	10%	5%	404 512 €
Autres services (flux textile)	186	1%	0%	41 425 €

POURCENTAGE DES TONNAGES PAR FLUX



POURCENTAGE DES COÛTS AIDÉS PAR FLUX



5.5 LA SYNTHÈSE DES COÛTS PAR HABITANT

Le coût complet du service Déchets en 2023 s'élève à 9 796 k € HT.

En retirant les recettes industrielles, les soutiens et les aides, on obtient un coût restant à la charge de la collectivité, dit coût aidé, de 9 449 k € HT, soit 207,5 € HT/habitant.

Année 2023 Montants HT / habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Encombrants	Autres	
Coût complet	110,8 €	8,7 €	44,8 €	41,1 €	9,0 €	0,9 €	215,1 €
Coût technique	109,6 €	7,8 €	38,4 €	40,7 €	8,9 €	0,9 €	206,3 €
Coût partagé	109,6 €	7,4 €	26,5 €	40,7 €	8,9 €	0,9 €	194,0 €
Coût aidé HT	108,1 €	7,3 €	25,5 €	40,2 €	8,9 €	0,9 €	190,8 €
TVA acquittée	3,2 €	0,4 €	2,1 €	1,8 €	0,4 €	0,1 €	8,0 €
Coût aidé TTC	111,3 €	7,7 €	27,6 €	42,0 €	9,3 €	1,0 €	198,9 €
Financement déchets							207,5

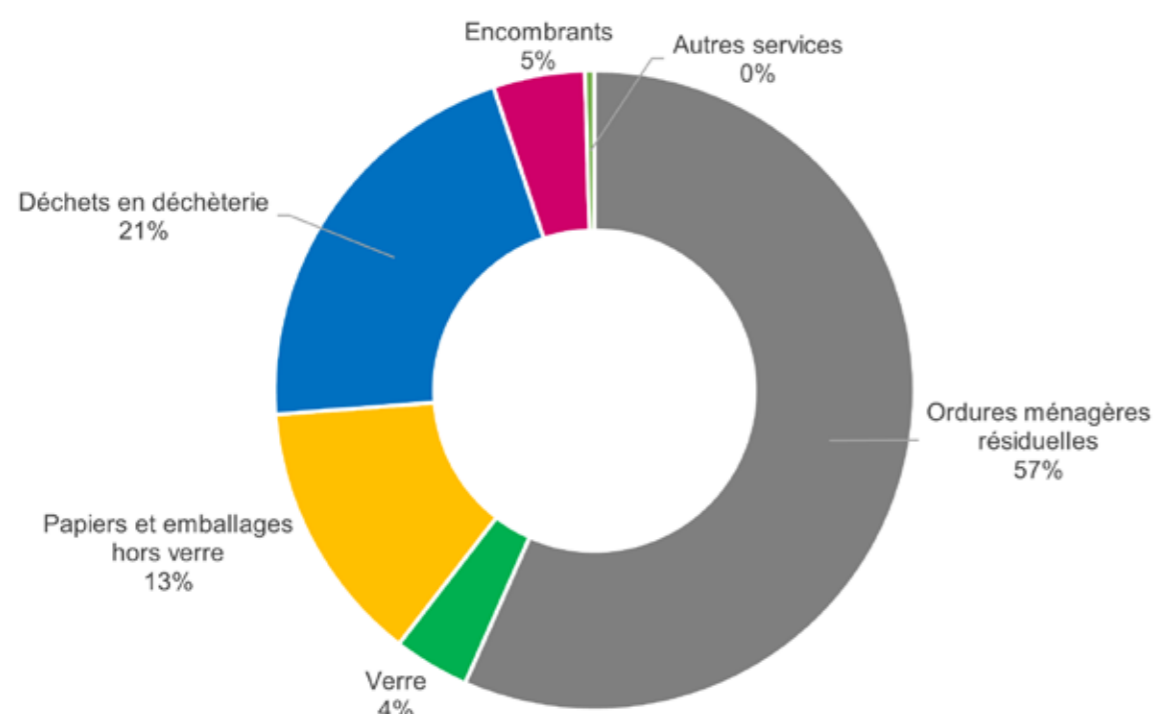
5.6 LA COMPARAISON DES COÛTS PAR HABITANT

Le coût aidé total du service de gestion des déchets de Cœur du Var est légèrement supérieur au coût moyen aidé des collectivités de la région PACA. Cet écart s'explique principalement par les coûts élevés de gestion des déchèteries et des papiers et emballages hors verre.

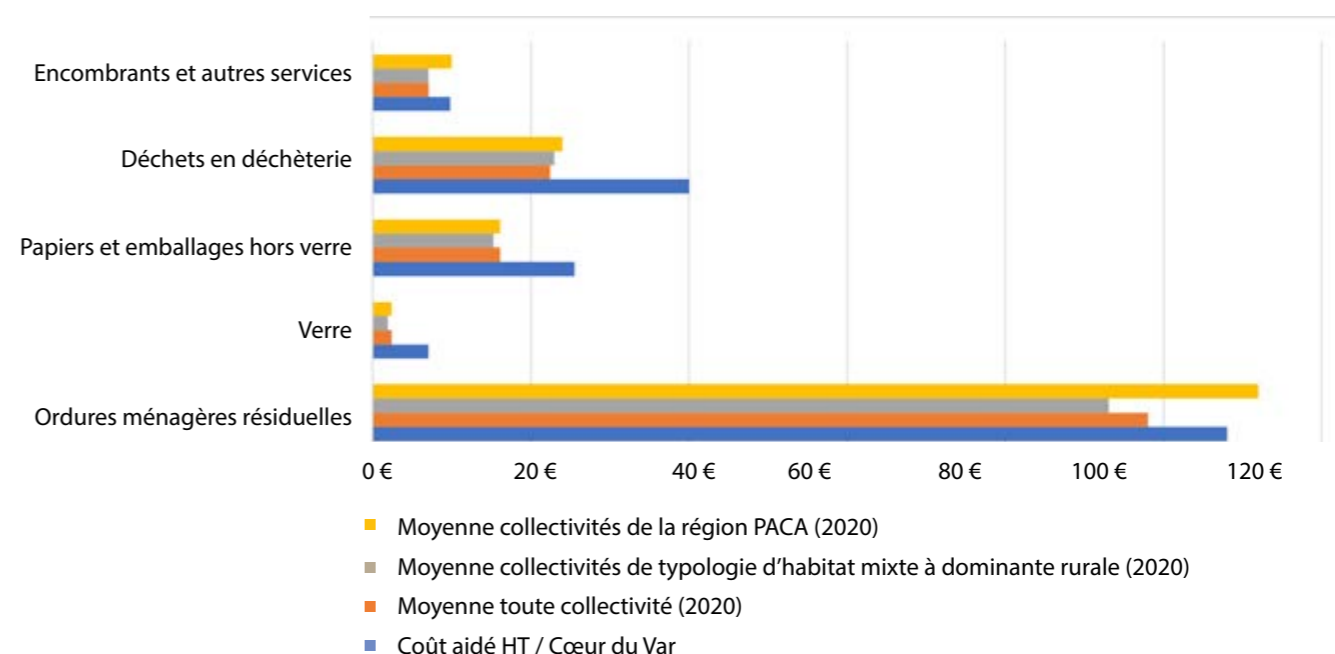
Année 2023 Montants HT / habitant	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Encombrants	Total
Coût aidé HT / Cœur du Var	108 €	7 €	26 €	40 €	10 €	190 €
Moyenne toute collectivité (2020)	98 €	2 €	16 €	22 €	7 €	93 €
Moyenne collectivités de typologie d'habitat mixte à dominante rurale (2020)	93 €	2 €	15 €	23 €	7 €	86 €
Moyenne collectivités de la région PACA (2020)	112 €	2 €	16 €	24 €	10 €	159 €

Source : référentiel des coûts 2020 PACA de mars 2023

RÉPARTITION DU COÛT AIDÉ HT/HABITANT EN FONCTION DU FLUX



COMPARAISON DES COÛTS AIDÉS HT/HABITANT PAR FLUX À DIFFÉRENTES MOYENNES

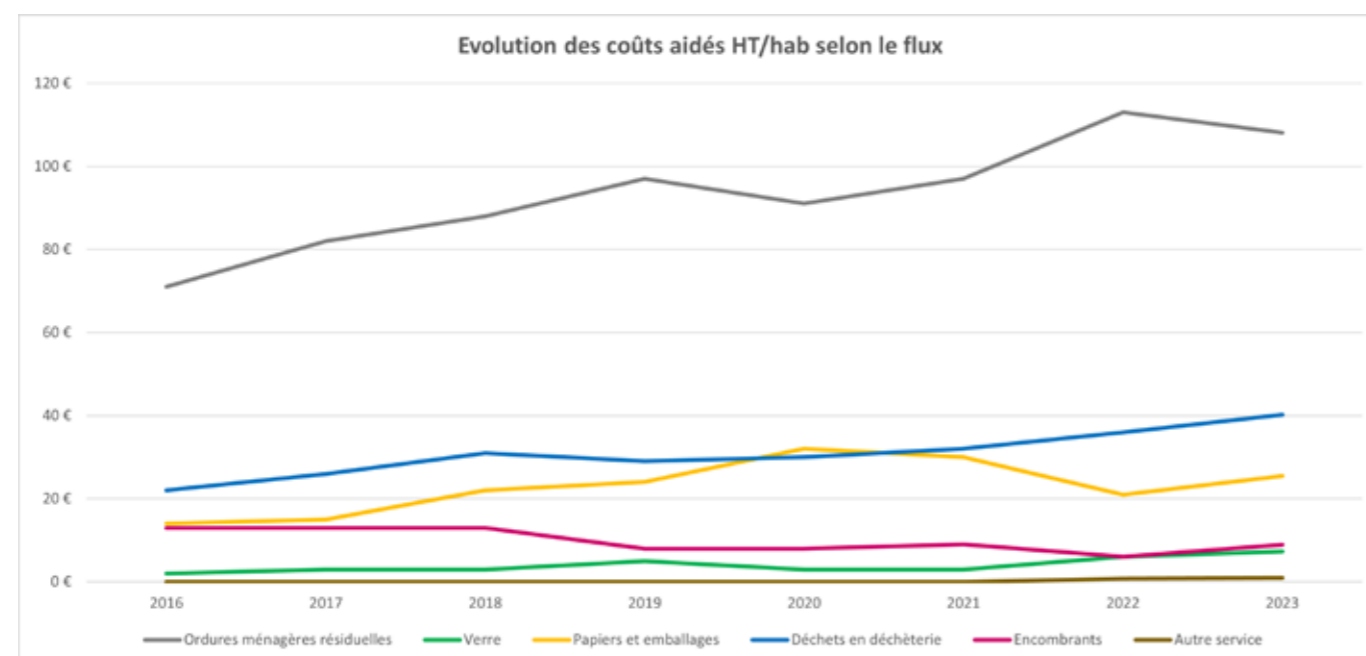


5.7 L'ÉVOLUTION DES COÛTS PAR HABITANT

Coût aidé HT/hab	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Encombrants	Autre service	Total
2016	71 €	2 €	14 €	22 €	13 €	0 €	122 €
2017	82 €	3 €	15 €	26 €	13 €	0 €	139 €
2018	88 €	3 €	22 €	31 €	13 €	0 €	158 €
2019	97 €	5 €	24 €	29 €	8 €	0 €	163 €
2020	91 €	3 €	32 €	30 €	8 €	0 €	164 €
2021	97 €	3 €	30 €	32 €	9 €	0 €	171 €
2022	113 €	6 €	21 €	36 €	6 €	1 €	181 €
2023	108 €	7 €	26 €	40 €	9 €	1 €	191 €

Les coûts aidés par habitant de l'année 2023 reprennent la dynamique d'augmentation. En 2023, le coût aidé par habitant des OMR a diminué de 4,3% par rapport à 2022. Le coût des déchèteries a augmenté de 12%. Le coût des encombrants a augmenté de 48%. Au global, une augmentation de 4,5%.

ÉVOLUTION DES COÛTS AIDÉS HT/HAB SELON LE FLUX



5.8 SYNTHÈSE DES COÛTS PAR TONNE (HORS GRAVATS)

Année 2023 Montants HT / tonne	Flux de déchets						Sous-total TRI	Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Encombrants	Autres services		
Coût complet	440 €	288 €	661 €	281 €	161 €	228 €	313 €	387 €
Coût technique	435 €	260 €	567 €	279 €	160 €	224 €	280 €	372 €
Coût partagé	435 €	248 €	391 €	279 €	160 €	224 €	244 €	349 €
Coût aidé HT	429 €	244 €	376 €	275 €	160 €	223 €	236 €	344 €
TVA acquittée	13 €	13 €	32 €	12 €	7 €	12 €	13 €	14 €
Coût aidé TTC	442 €	257 €	407 €	288 €	167 €	234 €	249 €	358 €
Coût aidé TTC Groupement par flux								374 €
Tonnage pris en charge	7 022 €	4 489 €	3 096 €	6 674 €	2 533 €	186 €	2 497 €	126 €

Le recyclage des déchets permet toujours de réaliser des économies et les économies réalisées grâce au tri sont de plus en plus importantes :

- une tonne d'OMR collectée et traitée coûte **442 € TTC** (450 € TTC en 2022)
- contre **249 € TTC** (227 € TTC en 2022) la tonne recyclée par le biais des déchèteries et de la collecte sélective.

COÛT COMPLET EN EUROS HT/TONNE



Les coûts complets totaux par tonne (en € HT) sont **63%** plus élevés que ceux des collectivités de typologie « mixte à dominante rurale ».

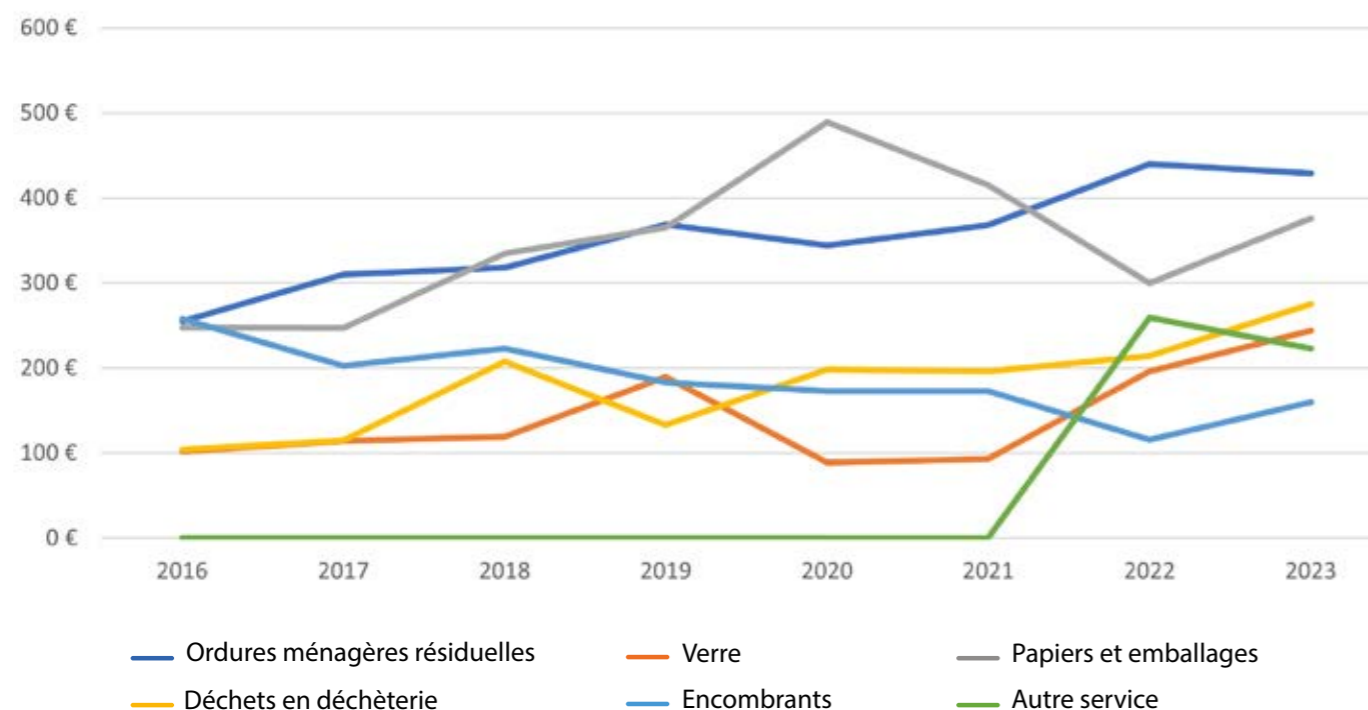
5.9 L'EVOLUTION DES COÛTS PAR TONNE

(HORS GRAVATS)

Coût aidé HT/tonne	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Encombrants	Autre service	Total
2016	255 €	102 €	248 €	104 €	258 €	0 €	196 €
2017	310 €	114 €	247 €	115 €	203 €	0 €	216 €
2018	318 €	119 €	335 €	208 €	223 €	0 €	271 €
2019	369 €	190 €	365 €	133 €	183 €	0 €	260 €
2020	344 €	89 €	489 €	198 €	173 €	0 €	292 €
2021	368 €	93 €	415 €	196 €	173 €	0 €	292 €
2022	440 €	196 €	300 €	214 €	116 €	259 €	313 €
2023	429 €	244 €	376 €	275 €	160 €	223 €	344 €
	-3%	24%	25%	29%	38%	-14%	10%

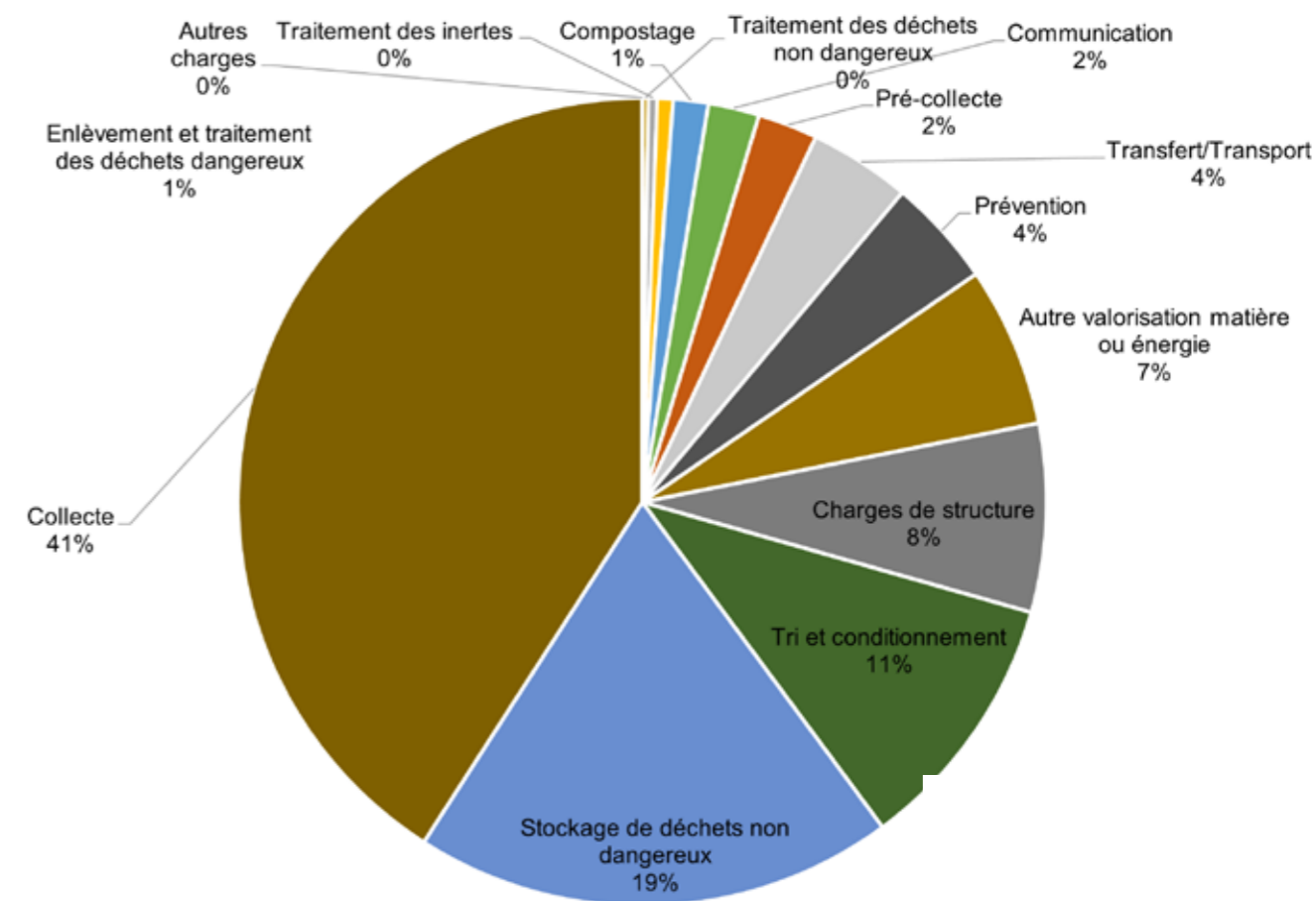
- Le coût par tonne des encombrants en 2023 a augmenté de 38% par rapport à 2022.
- Les coûts par tonnes des OMR a diminué de 3% et les déchets en déchèterie ont augmenté de 29%.
- Le coût par tonne des emballages et papiers a augmenté de 25% en 2023 par rapport à 2022.
- Enfin, la création d'une collecte de carton en PAV (autre service) avec peu de colonne sur le territoire augmente le coût à la tonne pour cette collecte.

Evolution des coûts aidés HT/tonne selon le flux



5.10 LES CHARGES QUI PÈSENT SUR LE BUDGET

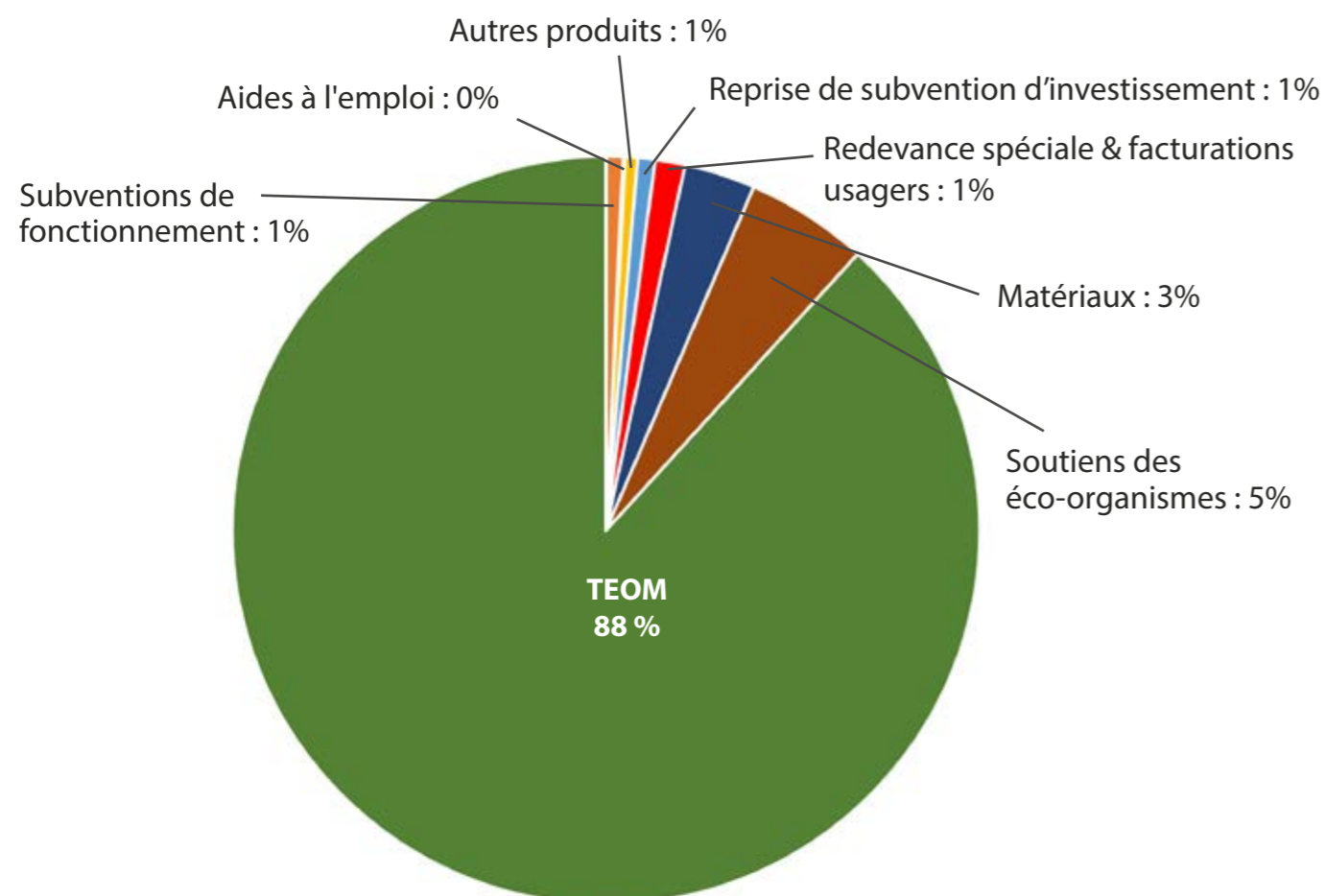
Répartition des charges de gestion des déchets selon le flux



Les coûts de collecte représentent 41% des charges, soit 1% de moins que l'année 2022. La part des coûts de traitement des OMr a quant à elle diminué de 21% en atteignant 19% des charges.

5.11 LES PRODUITS PROVIENNENT À 87% DE LA TEOM

Répartition des produits de gestion des déchets



► Le financement du service est assuré essentiellement par les ménages (faible contribution des professionnels)

► La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) représente **88%** des recettes (contre 87% en 2022). Cette taxe est fiscale et additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle n'a pas de rapport direct avec le service rendu, contrairement à la redevance.

- En 2016, le taux était de **13,71%**
- En 2018, le taux de TEOM était identique à 2017, à savoir **13,20%**
- En 2019, le taux a été augmenté afin de supporter le surcoût lié au traitement, il s'élevait à **13,69%**.
- En 2020, le taux a été maintenu à **13,69%**
- En 2021, le taux a été augmenté à **14,23%**
- En 2022, le taux a été augmenté à **15%**
- En 2023, le taux a été maintenu à **15%**

► La collectivité a encaissé un montant de TEOM de **9 344 890 €**

5.12 LE DÉTAIL DES AIDES PUBLIQUES ET DES SOUTIENS

Libellé	Tiers	Montant TTC
2022		
Subvention restaurants engagés	ADEME	7 133,00 €
Subvention économie circulaire	ADEME	66 250,00 €
Subvention gestion de proximité biodéchets	ADEME	9 600,00 €
Subvention logiciel	ADEME	6 875,00 €
Subvention greendeal	CCI Var	13 655,86 €
Subvention optimisation de collecte	CITEO Emballages	17 867,88 €
Subvention optimisation de collecte phase 5	CITEO Emballages	21 268,22 €
Soutien déchets chimiques	ECO DDS	4 851,68 €
Soutien déchets d'élément d'ameublement (DEA)	ECO MOBILIER	35 595,39 €
Soutien textiles	ECO TLC	4 351,80 €
Soutien Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)	OCAD3E	32 269,45 €
Subvention PLPDMA	Région SUD	12 500,00 €
2023		
Subvention Généralisation du tri à la source des biodéchets	ADEME	56 567,96 €
Soutien Emballages	CITEO Emballages	724 533,94 €
Soutien Papiers	CITEO Emballages	37 543,79 €

► Comme le prévoit l'Annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales, sont détaillées ici les différentes aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

5.13 LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale est une contribution au fonctionnement du service public de collecte et de traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr). Ce dispositif concerne les professionnels privés et publics, dont les établissements publics.



Permet de rendre équitable la facturation de la collecte et du traitement des déchets en faisant payer le service, en fonction du volume de déchets



Contribue à une facturation plus juste en fonction du coût réel du service rendu



Sensibilise les producteurs professionnels au tri et les incite à la réduction de la production de leurs déchets

BILAN

32
contrats de redevance
spéciale

104
sensibilisations
en 2023

128 250,72 €
encaissés
en 2023

PETITS GESTES, GRAND DÉFI

6

BILAN



6.1 DES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES QUASIMENT ATTEINTS

Cœur du Var s'inscrit dans une réelle dynamique en amorçant une décroissance de ses DMA et en augmentant la valorisation de ses déchets conformément à la loi de transition énergétique et à la loi AGEC.

Le travail mené par le Pôle Valorisation des Déchets permet chaque année de diminuer les tonnages des déchets ménagers et assimilés et d'augmenter les tonnages triés.

OBJECTIFS	Loi / Programme	Communauté de Communes Cœur du Var 2023	Échéance
Proposer une solution de valorisation des biodéchets	Directives cadre déchets renforcée par la loi AGEC	37 composteurs partagés installés 5866 composteurs individuels donnés 604 poulaillers vendus	2023
Réduire de 15% les DMA produits par habitant par rapport à 2010	Loi AGEC	-6,1%	2030
Porter à 65% la valorisation matière des déchets non inertes	Loi AGEC	53%	2025
Atteindre 10% de DMA admis en installation de stockage	Loi AGEC	41%	2035
5% des DMA réemploi et préparation à la réutilisation d'ici 2030	Loi AGEC	2,12 T	2030
Réduire de 10% les DMA - Ni par rapport à 2015 (en masse)	Planification régionale	-5%	2025

Prévention
+ valorisation
des déchets
=
des économies

Toutes les actions de prévention et de réduction des déchets mises en place sur le territoire depuis 2010 ont permis de détourner **61 331 tonnes** de l'enfouissement, soit **7,3 millions d'€** de coût évité.

6.2 RAPPEL DES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE 2023

- > **Budget** voté avec un taux de TEOM de 15%
- > Cœur du Var **labéllisé** Territoire "économie circulaire", 2^e étoile
- > **Augmentation** de la collecte des emballages
- > **Déploiement** du tri à la source des biodéchets sur nos communes

6.3 PERSPECTIVES POUR 2024

➤ Créer

la ressourcerie et acquérir un terrain à GONFARON en vue de la construction d'un site multi-activités (direction technique et qualité de vie)

➤ Compléter

l'étude de faisabilité pour la mise en place de la fiscalité incitative et engager la collectivité

➤ Mise en place

des solutions pour l'obligation d'un tri à la source des biodéchets dès 2024 pour tous les administrés et entreprises

➤ Orienter et renforcer

toutes les actions du pôle valorisation des déchets dans une démarche d'économie circulaire pour réduire au maximum les tonnages enfouis

➤ Poursuivre

la politique dissuasive pour lutter contre les dépôts sauvages

➤ Supprimer

les points collectifs en les remplaçant par de la collecte en bacs individuels ou en orientant les administrés vers des points d'apport volontaire, en multipliant son nombre

➤ Renforcer

les actions de communication et de sensibilisation envers les habitants de cœur du Var

➤ Rechercher

des solutions alternatives pour placer la prévention des déchets au cœur des priorités, le meilleur déchet restant celui qu'on ne produit pas



GLOSSAIRE

ADEME: l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

BP: budget primitif

C1: collecte 1 fois par semaine (ordures ménagères ou emballages et papiers).

Cache-bacs: aménagement réalisé autour des bacs pour améliorer l'esthétisme.

Centre d'enfouissement: installation où sont enfouis les déchets. Depuis l'obligation de n'enterrer que des déchets ultimes, ces centres sont désormais dénommés Centre de Stockage des Déchets Ultimes.

Centre de tri: installation où les déchets issus des collectes sélectives sont triés de façon plus précise, conditionnés et stockés avant d'être recyclés.

Colonne: dispositif pouvant être aérien ou enterré, permettant de collecter les déchets sur un point déterminé en grande capacité (3 ou 4 m³).

Commerce engagé: label déposé par EcoScience Provence, le but étant d'identifier les commerçants inscrits dans une démarche de responsabilité environnementale, favoriser de nouveaux comportements de consommation plus durables et responsables.

Compostage: processus de transformation des matières organiques en compost.

Composteur individuel: composteur pour les administrés possédant un jardin.

Composteur partagé: composteurs à disposition des habitants n'ayant pas de jardin en centre-ville.

Compta coût: ComptaCoût est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

Déchet d'Équipement Électrique et Electronique (DEEE): un DEEE est un équipement hors d'usage qui fonctionne sur secteur ou bien avec des piles ou batteries. Il peut être ménager ou professionnel.

Déchèterie: espace clos dans lequel les particuliers viennent déposer tous les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique: déchets encombrants, produits toxiques, inflammables, polluants, déchets verts, gravats, ferrailles... Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers les filières de valorisation adaptées.

Déchets Ménagers Assimilés (DMA): les déchets ménagers et assimilés regroupent, les ordures ménagères résiduelles, les

déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

Economie circulaire: l'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

Encombrants: déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels.

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA): le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire.

Fréquence de collecte: nombre de ramassages hebdomadaires des déchets (en ordures ménagères ou tri sélectif)

INSEE: l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises.

Loi AGEC: la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Loi LTECV: la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Matrice des coûts: la matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMr): désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise.

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA): l'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 et est une condition essentielle à la mise en œuvre d'une démarche territoriale d'économie circulaire. Les collectivités doivent œuvrer pour réduire de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant à l'horizon 2020.

Point Collectif (PC): rassemblement de bacs 660 litres pour les habitations qui ne peuvent pas avoir de bacs individuels.

Point d'Apport Volontaire (PAV): point composé de colonnes aériennes ou enterrées.

Point sensible: point collectif qui rencontre des difficultés (présences de dépôts sauvages, encombrants...)

Porte-à-porte (PAP): action faite par les agents de prévention pour rencontrer tous les habitants d'un quartier.

Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM): hors verre en l'occurrence le papier et les emballages.

Redevance Spéciale (RS): Pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations), la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité (collecte et traitement)

Soutien au Développement Durable (SDD): soutien proposé aux collectivités locales dans le cadre du Barème E d'Eco-Emballages. Se traduit par la définition de 9 cibles pour un développement durable de la filière emballages ménagers, répartis sur les trois axes du développement durable: économique, environnemental et social.

SINOE: outil d'analyse destiné aux collectivités afin de les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et améliorer leur service.

Taux de valorisation: un Taux de valorisation globale correspond au rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale des déchets générés.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM): il s'agit de la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des OM. La TEOM est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des OM. C'est une charge locative pouvant être récupérée de plein droit par le propriétaire sur le locataire.

Tri sélectif: le tri sélectif consiste à trier et à récupérer les déchets selon leur nature: métaux, papier, verre, organique pour faciliter leur recyclage.



Communauté de Communes Cœur du Var

Quartier Précoumin
Route de Toulon
83340 Le Luc-en-Provence
Tél.: 04 94 39 44 90
info-dechets@coeurduvar.com